

Public Policy Master Thesis

Mai 2020

Quel rôle pour les sensibilités dans l'histoire des politiques environnementales ?

Le cas de la Bièvre : 1791-1835

Léna Pican

Mémoire dirigé par Giacomo Parrinello

Second membre du jury : Charlotte Halpern

Master d'Affaires Publiques

Spécialité Social Policies and Social Innovation

Résumé

Ce mémoire se penche, à travers l'exemple de la Bièvre, sur la place des sensibilités des citoyens dans la définition des politiques publiques. En établissant deux bornes temporelles, la période révolutionnaire et le début de la Monarchie de Juillet, on s'est penché sur des sources issues des deux périodes en question (correspondance, documents administratif, procès-verbaux). L'analyse a permis l'établissement de plusieurs conclusions. D'une part, les sensibilités ont clairement une place secondaire dans l'établissement des politiques publiques. La Bièvre demeure avant tout considérée comme une ressource dont on peut tirer un profit économique et les plaintes des riverains ne sont pas réellement prises en compte. En revanche, on peut imputer aux politiques publiques hygiénistes un rôle dans l'évolution des descriptions des nuisances par les riverains, celles-ci étant désormais empreintes de considérations morales et non plus seulement physiques. Enfin, la Bièvre est au cœur de négociations entre différents intérêts (politiques, industriels, quotidiens) qui permettent de parler d'une politisation des sensibilités.

Mots clés :

Sensibilités, politiques publique, hygiénisme, nature

Table des matières

Quels sont les principaux apports de cette recherche ?	3
Introduction	5
État des savoirs interdisciplinaires	8
<i>Les effets de la ville sur la nature</i>	9
<i>Les effets de la nature sur la ville</i>	11
<i>Pollutions et réponses politiques</i>	12
<i>La Bièvre, objet sensible et politique</i>	17
Présentation des données, des sources et des méthodes	20
<i>Objectifs</i>	20
<i>Méthode</i>	21
<i>Données</i>	21
Analyse et résultats	23
<i>Analyse</i>	23
1) La Bièvre avant la Révolution	23
2) La Bièvre sous la Révolution.....	25
3) La Bièvre sous la Monarchie de Juillet	28
<i>Résultats</i>	35
1) Finesse des descriptions.....	36
2) Du physique au psychologique	37
3) De la propriété collective à l'autonomie relative.....	37
Conclusion : recommandations fondées sur les résultats de la recherche	39
Annexes	42
Bibliographie	45

Quels sont les principaux apports de cette recherche ?

Ce mémoire s'est attaché à l'étude de l'affluent de la Bièvre, entre la fin du XVIIIe siècle et le second tiers du XIXe siècle, afin de saisir le rôle des sensibilités dans l'élaboration des politiques publiques.

1/ Politiques et sensibilités : un façonnage conceptuel

S'il est impossible de parler d'un façonnage complet des sensibilités par les politiques publiques, la rédaction des textes juridiques et législatifs fournissent un cadre conceptuel qui est adopté par la population afin de faire valoir ses intérêts. Ainsi, le vocabulaire utilisé pour décrire la rivière à partir de la Monarchie de Juillet est empreint des politiques hygiénistes, envisageant l'insalubrité comme un mal, d'après une perspective morale. Par ailleurs, les liens tenus unissant scientifiques, industriels et dirigeants impliquent, par l'intermédiaire d'organes conseillers comme le Conseil de Salubrité, de minimiser l'importance des nuisances tout en affirmant la capacité de la science à les pallier.

2/ Sensibilités et politique : une influence partielle

En ce sens, les sensibilités n'ont qu'une influence partielle dans la sphère politique puisque la priorité de cette dernière reste d'abord la poursuite des activités industrielles sur les bords de la Bièvre. Le motif sensible des plaintes n'est audible qu'à partir du moment où cette activité est menacée. De plus, les sens deviennent politisés au sens où l'insalubrité de la Bièvre devient un argument politique servant à rallier des groupes sociaux : la promesse de travaux palliant les nuisances devient monnayable et implique un chantage de la part du gouvernement.

3/ Intérêts et sensibilités

Ce manque d'intérêt pour les sensibilités ne peut être imputé seulement aux dirigeants, mais aussi aux industriels riverains. En effet, lorsque les sensibilités sont mentionnées par les riverains, c'est avant tout pour condamner d'autres propriétaires les empêchant de poursuivre leur activité. Ceci s'explique par le fait que les riverains sont en même temps les propriétaires des industries à l'origine de l'insalubrité : leur intérêt immédiat ne réside pas dans une diminution de l'exploitation de l'affluent. En ce sens, les plaintes « désintéressées » quant à l'état de la Bièvre ne concernent que les individus ne prenant pas part, en tant que propriétaire, à son activité économique.

4/ La Bièvre aujourd'hui

La destinée de la Bièvre demeure à plus d'un titre symptomatique de la gestion des nuisances par les politiques publiques au début de l'industrialisation ; plus encore, la compréhension des mécanismes politiques, économiques et sociaux ayant présidé à sa disparition doit pouvoir fournir des outils et solutions pour des situations contemporaines équivalentes.

Il s'agit d'une part de s'assurer que la gestion des ressources est dirigée par une perspective de long terme, et non dans l'urgence des besoins économiques. Ensuite, on souligne l'importance cruciale que doivent avoir les sensibilités dans la mise en œuvre des politiques publiques, celles-ci concentrant une source d'informations liées aux besoins sociaux et à la pertinence des politiques menées. Finalement, on montre la nécessité d'une soumission de la propriété privée au bien commun. L'accomplissement de cet objectif doit être facilité par la mise en place de dispositifs de sécurité économique pour les industriels et artisans dans le cas d'une limitation de leur activité nocive.

Introduction

Au premier abord, la sensibilité des hommes relève du domaine de l'évidence. A titre d'ouvertures individuelles et corporelles sur le monde, l'ouïe, l'odorat, le toucher, la vue et le goût participent de notre expérience quotidienne tout en rendant possible la connaissance que nous en avons. A la différence d'un pouvoir politique, de la pureté morale d'une intention ou de la véracité d'une théorie scientifique, les sens bénéficient d'une immunité devant la remise en question. Pourtant, la naissance des sciences sociales au XIXe siècle puis leur développement au XXe siècle ont participé à une évolution du statut conféré aux sens. Auparavant donné inquestionné et naturel, ceux-ci devenaient produit. En effet, en soulignant l'inscription corporelle des codes sociaux¹, en explicitant la pluralité des mondes sensorielles², finalement en déconstruisant l'unité même du corps par la diversité des représentations qui en ont été faites³, les sciences sociales retiraient au corps sa souveraineté en l'inscrivant dans la sphère sociale.

Une dernière dimension peut être mentionnée et c'est celle qui sera développée ici. Dans son ouvrage de 1975, Foucault mobilise l'expression d'"investissement politique des corps"⁴ pour décrire une rupture dans l'ordre du pouvoir à la fin du XVIIIe siècle. Tandis que le corps était surtout l'objet de châtiment et d'enfermement, il devient par la suite une richesse à part entière et doit à ce titre être rationalisé. Cette nouvelle attention à l'intériorité de l'individu et aux flux qui la traversent, nommée ensuite "biopolitique" dans les cours au collège de France, parachèvent le processus d'explicitation du contrôle social de la sensibilité entamé des décennies auparavant. Davantage qu'un produit, cette nouvelle dimension impliquait de faire du corps et des sens un lieu de conflit politique. Plus récemment et dans la même perspective, C. Spackman s'est concentrée sur les politiques sensorielles, notamment des stratégies de décrédibilisation des perceptions des usagers de l'eau, présupposant un manque de fiabilité des sens à détecter un danger⁵. Les sensibilités devenant ainsi une cible assumée des politiques publiques.

C'est dans cette perspective d'histoire politique des sensibilités que j'aborde mon sujet : la rivière de la Bièvre, affluent de la Seine. D'une part, car la sensibilité est peut-être, malgré les différences qui viennent d'être soulignées, une dimension fondamentale et commune aux hommes. A ce titre, un travail historique sur les sensibilités se prête bien aux attentes liées à ce format : si les hommes du XVIIIe siècle sentent tout comme ceux du XXIe siècle (mais pas de la même manière), des solutions politiques peuvent être établies sans perdre aucunement de leur actualité. D'autre part, car les études portant sur la Bièvre se penchent surtout sur la gestion

¹ P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, 1997, p. 168-169 ; L. Boltanski, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 26-1 (1971), p. 205-233. On doit à M. Mauss une première enquête sur les corps. Voir "techniques des corps"

² D. Le Breton, *La saveur du monde*. Métailié, 2006.

³ A. Corbin, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, xviii-xix siècles*. Paris, Aubier-Montaigne, 1982 ; G. Vigarello, A. Corbin, J.-J. Courtine, *Histoire du corps. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005.

⁴ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 138.

⁵ C. Spackman, G.A. Burlingame, "Sensory politics: The tug-of-war between potability and palatability in municipal water production", *Social Studies of Science*, Vol 48, Issue 3, 2018.

politique des nuisances générées par l'activité artisanale et industrielle qu'elle concentre respectivement dès le XIIe et XVIIe siècle : la Bièvre est traitée en tant qu'objet d'une exploitation impliquant une régulation politique⁶. Je me penche sur une dimension légèrement différente et circonscris la dimension politique aux sensibilités. En effet, il s'agit dans ce mémoire de comprendre les liens unissant les sensibilités et les politiques publiques. D'une part, il faut comprendre l'évolution du rapport sensible des riverains selon la chronologie de la régulation politique de la Bièvre. Dit autrement, il est question des motifs plus ou moins récurrents mobilisés par les riverains pour témoigner de leur rapport sensible à la rivière, tant en termes laudatifs que péjoratifs, et leur lien aux politiques publiques touchant la Bièvre. Dans cette première dimension, on pose la question suivante : comment les politiques publiques agissent-elles sur les sensibilités ? Dans une seconde dimension, on s'attache à montrer de quelle manière les politiques publiques s'efforcent ou du moins affirment, prendre en compte la sensibilité des citoyens. Il s'agit donc moins de la comprendre comme un potentiel produit mais comme un enjeu politique et social. On pose la question suivante : comment les sensibilités agissent-elles sur les décisions politiques ?

Au début de ce travail, l'hypothèse est donc triple. D'abord, je postule l'existence d'une rupture dans le régime des sensibilités riveraines entre la fin du XVIIIe et le milieu du XIXe siècle. Ensuite, je situe l'origine d'un tel changement dans le domaine politique et les décisions directes (décret, lois etc..) ou indirecte (organe conseiller de l'État comme le Conseil de Salubrité) liées à la rivière. Enfin, je postule une interaction permanente entre les deux dimensions évoquées précédemment ; à savoir que, dans un mouvement circulaire, les sensibilités influent sur les politiques publiques tandis que ces mêmes politiques publiques contribuent à la formation des sensibilités.

C'est à travers l'identification de deux moments clés des politiques de régulations de la Bièvre que j'observe de possibles ruptures dans les régimes de perception. Le premier moment est celui de la création du Département de la Seine en 1791 chargé de la compétence de la rivière. Il s'agit d'un moment fondamental car il modifie un rapport de force existant entre les riverains désirant prolonger leur droit sur la rivière sans en assurer l'entretien et la municipalité dénonçant la surexploitation de la Bièvre. Le second moment correspond à une décision de 1826 initiée par le département et la municipalité visant à encaisser la rivière à l'intérieur de Paris par l'intermédiaire de murs en maçonnerie. Cette décision est une des premières visant expressément à couper la Bièvre de l'environnement urbain et de ses habitants. C'est donc en se fondant sur ces deux moments clés que je traite les sources choisies, c'est-à-dire que j'établis des différences ou des similarités dans les témoignages des riverains. Je les conçois comme deux zones temporelles (et non deux points fixes) fournissant la trame de ce mémoire.

L'analyse a permis l'établissement de plusieurs évolutions et continuités. Dans l'intervalle de ces quarante années, la Bièvre est toujours décrite comme un objet sensible insalubre et demeure avant tout une ressource dont on peut tirer un profit économique. Pourtant, des changements sont notables puisqu'à l'aspect physiquement dégradé de la rivière s'ajoutent des considérations morales : l'insalubrité devient un mal ou un danger moral. De même, d'abord envisagée exclusivement comme propriété des riverains, la rivière acquiert une

⁶ Cf *infra*.

autonomie relative vis-à-vis des hommes. La conscience d'une altération irréversible se fait jour : usages et lieux se séparent.

La part de responsabilité des politiques publiques dans ces changements est indirecte. En effet, les divers contrôles et réglementations en place visent à réduire les encombrements de la rivière sans la transformer en un objet sensible "acceptable". Il faut aller plus loin et ajouter que la sensibilité demeure aussi pour les riverains un sujet de protestation secondaire. Les plaintes, mêlant parfois des considérations sensibles, reposent avant tout sur les difficultés qu'ils éprouvent à poursuivre leurs activités. Ceci s'explique par leur double statut de propriétaires et de riverains. Les "riverains et intéressés à la conservation de la Bièvre" apparaissent comme un pouvoir local dont l'intérêt principal est de poursuivre un usage traditionnel intensif de la rivière formalisé par l'ordonnance de 1732 qui les mettait à l'abri de toute régulation, en leur conférant une autonomie juridique.

En revanche, il est probable que le changement de vocabulaire utilisé pour décrire les effets néfastes de la rivière soit imprégné des politiques hygiénistes entamées au début du XIXe siècle. Tout en étant un pouvoir relativement autonome, les riverains de la Bièvre ont des liens avec le pouvoir étatique (administrateurs du 12e arrondissement sous la Révolution, Département et Municipalité au début de la Monarchie de Juillet) et peuvent en ce sens être influencés par ses mots et la vision qu'ils sous-tendent. Il faut aussi ajouter que cette non-intervention politique concernant les sens n'est pas synonyme de complète indifférence : la Bièvre insalubre devient un objet politique dans la mesure où son entretien devient un projet politique à défendre en tant que tel et à monnayer. On peut en ce sens parler d'une politisation des sens, plutôt que d'une politique des sens.

Plus largement, l'exemple de la Bièvre permet de souligner plusieurs conclusions quant aux politiques publiques. En effet, le pouvoir ne s'exerce pas d'une manière unilatérale (l'État contre la société), mais se diffuse à plusieurs échelles par l'intermédiaire d'acteurs multiples dont le poids diverge⁷ : l'État se dissémine à différentes échelles que sont l'échelle nationale, départementale et municipale ; les riverains se regroupent pour faire valoir leurs intérêts de propriétaires ; les conflits inter-riverains soulignent aussi des rivalités à l'échelle la plus locale qui soit. Ces configurations sont changeantes : tandis que les intérêts des riverains se recourent avec ceux de l'État en 1830, la Révolution voit la confrontation des riverains aux différentes tentatives de régulation. C'est seulement au prisme d'une telle complexité qu'un échec des politiques publiques quant à la Bièvre peut être compris. L'introduction de l'affluent dans les égouts parisiens en 1872 acte un refus de prendre en compte les sensibilités comme motifs légitimes de plaintes et l'affirmation de la primauté de l'activité économique.

⁷ Voir sur ce point : M. Foucault, *Histoire de la sexualité I, La Volonté de savoir*, Paris Gallimard, 1976, pp. 121-122 : " Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation ; le jeu qui par voie de luttes et d'affrontements incessants, les transforme, les renforce, les inverse ; les appuis que ces rapports de force trouvent les uns dans les autres, de manière à former chaîne ou systèmes, ou, au contraire, les décalages, les contradictions qui les isolent des uns des autres ; les stratégies enfin dans lesquelles ils prennent effet, et dont le dessein général ou la cristallisation institutionnelle prennent corps dans les appareils étatiques, dans la formulation de la loi, dans les hégémonies sociales".

État des savoirs interdisciplinaires

Pour désigner l'impression première laissée par la discipline de l'histoire environnementale urbaine, B. Stephenson utilise l'expression "l'essence d'une contradiction"⁸. En mobilisant ces mots, celui-ci songe aux débats épistémologiques qui ont jalonné la formation de la discipline. En effet, la rencontre de l'histoire urbaine et de l'histoire environnementale au début des années 1970 aux États-Unis se fonde sur la volonté de dépasser le dualisme traditionnel entre nature et culture et les termes qui leur sont adjoints comme campagne et ville.

Alors dominée par une perspective agro-écologique, l'histoire environnementale s'intéresse aux relations entre la société des hommes et l'environnement ; les deux termes étant conçus d'une manière étroite. La nature comme espace intouché et exempt de traces humaines : la nature des paysages et des grands espaces ; la culture comme action des hommes sur cette pureté originaire, prenant notamment la forme des fermes. Ainsi, l'un des représentants les plus éminents de ce courant, D. Worster, affirme que "Defined in the vernacular then, environmental history is about the role and place of nature in human life. It studies all the interactions that societies in the past have had with the non-human world, the world we have not in any primary sense created. The technological environment, the cluster of things that people have made and which can be so pervasive as to constitute a kind of 'second nature' around them, is also part of this study but in the very specific sense that technology is a product of human culture as conditioned by the nonhuman environment"⁹. Dans cette perspective, la ville est le symbole même de la culture et ne peut à ce titre être un objet possible de l'histoire environnementale : en elle la nature s'est définitivement éteinte¹⁰.

C'est contre cette haute idée de la naturalité que se positionnent les premiers historiens de l'environnement urbain. Au sein même de la ville, il est possible d'envisager une interaction permanente entre nature et société. D'une part, la ville fait autant partie de la nature que la campagne : elle implique la domestication d'un territoire, la modification d'un écosystème, des infrastructures. C'est dans cette perspective que J. Tarr a pu affirmer que "nature gave life to cities"¹¹. La ville est une nature transformée et mobilisée. Quant à la vraie et pure nature présumée par Worster, on doit à W. Cronon la déconstruction de la "wilderness", cette nature pure de trace humaine qui est avant tout une construction de la civilisation issue de la tradition romantique¹². D'autre part, la ville n'est pas le seul résultat d'un environnement naturel initial, elle est aussi un environnement toujours plus construit qui modifie en profondeur la naturalité initiale la ville. On doit ainsi à J. Tarr, figure emblématique de l'histoire environnementale des années 1970, l'utilisation des termes d'environnement construit (*built environment*) et

⁸ B. Stephenson, *Review Essay: Urban Environmental History: The Essence of a Contradiction*, *Journal of the urban history*, 31, September 2005, pp. 887-898.

⁹ D. Worster, *The Wealth of Nature: Environmental History and the Ecological Imagination*, Oxford University Press, 1993, p. 48

¹⁰ C. M. Rosen, J. A. Tarr, "The Importance of an Urban Perspective in Environmental History", *Journal of the urban history*, Volume: 20 issue: 3, page(s): 299-310, May 1, 1994.

¹¹ *Ibid.*

¹² W. Cronon, « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », *Écologie & politique*, vol. 38, no. 1, 2009, pp. 173-199.

d'environnement naturel (*natural environment*) se substituant au traditionnel couple "nature" et "culture". Compris en ces termes, les modalités d'action de l'homme sur la nature ne se limitent plus à l'agriculture, mais elles comprennent désormais toute activité durable et marquante de l'homme sur son environnement naturel. Les villes, foyers d'aménagements de long terme et de consommations des ressources, ont désormais leur place au sein de l'histoire environnementale.

Cette recomposition du questionnement, passant de l'opposition entre la société et la nature à l'étude de leurs interactions, implique plusieurs axes de recherche. Je m'attacherai à trois questionnements : les effets de la ville sur la nature, les effets de la nature sur la ville et la prise en charge par les politiques publiques des effets néfastes du développement urbain (en particulier la gestion des nuisances)¹³. Il ne s'agit pas de rétablir une distinction qui a été déconstruite, mais de saisir dans la relation nécessaire entre environnement naturel et environnement construit, lequel des deux termes prime sur l'autre dans une analyse d'histoire urbaine et environnementale.

Les effets de la ville sur la nature

Concernant les effets de la ville sur la nature, on peut mentionner l'importance de l'histoire des technologies et des infrastructures. Les pionniers de la discipline comme J. Tarr, M. Melosi ou J. W. Konvitz s'intéressent à la manière dont la ville fonctionne, très concrètement, à la manière dont elle est bâtie et comment ce fonctionnement affecte sa configuration initiale. Les infrastructures, qu'il s'agisse des réseaux de communication, des bâtiments, des systèmes énergétiques ou des installations de traitement des déchets, sont pour Tarr les nerfs de la ville¹⁴. Elles permettent de comprendre comment celle-ci peut fonctionner de manière plus ou moins efficace et répondre aux besoins des habitants ; mais aussi de comprendre comment les technologies modifient l'espace urbain, son anatomie et sa physiologie¹⁵, tant en termes d'utilisation des territoires que de conception des bâtiments¹⁶. Dans cette perspective, c'est la dimension physique de la ville qui est avant tout prise en compte¹⁷.

¹³ Christine Meisner Rosen, Joel Arthur Tarr, "The Importance of an Urban Perspective in Environmental History", *Journal of the urban history*, Volume: 20 issue: 3, page(s): 299-310, May 1, 1994.

¹⁴ J. Tarr "how man-built or anthropogenic structures ("built environment") and technologies shape and alter the natural environment of the urban site with consequent feed back to the city itself and its populations" Letter, Joel A. Tarr to Martin V. Melosi, Sept. 6, 1992.

¹⁵ Daniel J. Boorstin, "Editor's Preface," in C. W. Condit, *American Building: Materials and Techniques from the First Colonial Settlements to the Present*, Chicago.

¹⁶ Kenneth T. Jackson, "The Impact of Technological Change on Urban Form," in Joel Colton and Stuart Bruchey (ed), *Technology, the Economy, and Society: The American Experience*, New York, 1987.

¹⁷ Il suffit de s'attacher au questionnement fondamental prêté à l'histoire urbaine environnementale par M. Melosi : "how physical features and resources of urban sites influence and are shaped by natural forces, growth, spatial change and development". M. V. Melosi, "The place of the city in environmental history", *Environmental history review*, vol. 17, No. 1 (spring 1993), pp. 1-23.

La collaboration franco-américaine entre J. Tarr et G. Dupuy, *Technology and the Rise of the Networked City in Europe and America*, est à ce titre exemplaire¹⁸. En s'attachant aux transports urbains, aux systèmes d'alimentation en eau, à l'élimination des déchets et à l'énergie, les différentes contributions s'inscrivent dans ce paradigme des infrastructures et des réseaux techniques à travers une analyse transnationale et comparatiste entre l'Europe et les Etats-Unis. Dès lors, sont aussi envisagées la compétition autour des ressources urbaines et les dimensions sociales (la répartition différenciée des transports en commun pouvant renforcer la ségrégation résidentielle), économiques (les intérêts d'entreprises privées, par exemple de promoteurs pouvant influencer les politiques d'urbanisme) et politiques (la prise de décision politique étant plus ou moins sensible aux externalités négatives de nouvelles installations) inhérentes aux infrastructures. Ainsi, les sources utilisées sont issues de documents jusqu'alors peu exploités, par exemple des documents gouvernementaux, des transactions de société d'ingénierie, des revues techniques ou de plans de la ville¹⁹.

L'importance de la dimension technique et technologique ne reflète pas simplement une volonté de comprendre le fonctionnement physique et mécanique de la ville, mais aussi de saisir son évolution et son expansion²⁰. Ce sont la croissance de la démographie urbaine et la croissance économique qui imposent le développement de nouvelles infrastructures ou leur modernisation (les "public works") et la mobilisation de technologies de pointe. L'idée d'une "city building process" vient justement illustrer ce point : de nouvelles infrastructures doivent être développées, des infrastructures existantes doivent être étendues sur des zones non desservies, et enfin des infrastructures existantes doivent être rénovées ou renforcées pour supporter les nouveaux besoins d'une population plus dense²¹. On peut citer par exemple l'ouvrage de H. L. Platt *The Electric City* qui s'attache aux conséquences de la nouvelle énergie électrique pour la vie quotidienne des habitants tout en mettant en évidence l'ensemble des facteurs ayant prévalu à la diffusion d'un modèle énergétique particulier. L'attention de Platt ne se concentre pas sur le progrès technologique en tant que tel mais sur ce qui l'a rendu possible : décisions commerciales, politiques publiques et préférences des consommateurs²².

Cet intérêt pour l'expansion de la ville s'inscrit dans une réflexion plus générale sur la nature de l'espace urbain et ses frontières²³ : au lieu d'une entité figée, la ville se construit dans une plasticité intrinsèque²⁴. On doit à l'ouvrage devenu classique de W. Cronon, *Nature's Metropolis*, un pas dans cette direction puisqu'en étudiant les relations entre Chicago et l'arrière-pays, l'auteur a relativisé la différence ville/campagne. D'une part, Chicago a grandement contribué à forger le paysage et l'économie de la région à partir de la seconde moitié du 19e siècle : le développement des chemins de fer a permis l'accès à des ressources

¹⁸ J. Tarr and Gabriel Dupuy (ed.), *Technology and the Rise of the Network City in Europe and America*, Philadelphia, 1988.

¹⁹ Christine Meisner Rosen, Joel Arthur Tarr, "The Importance of an Urban Perspective in Environmental History", *Journal of the urban history*, Volume: 20 issue: 3, page(s): 299-310, May 1, 1994.

²⁰ M. Melosi, "Cities, Technical Systems and the Environment", *Environment History Review* 14, (Spring/Summer, 1990), pp. 45-64.

²¹ C. M. Rosen, "Infrastructural Improvement in Nineteenth-Century Cities: A Conceptual Framework and Cases", *Journal of Urban History* 12 (May, 1986):222-23.

²² H. L. Platt, *The Electric City: Energy and the Growth of the Chicago Area, 1880-1930*, Chicago, 1991, p. xvi.

²³ M. Bennett, D. Warfield, *The Nature of Cities: Ecocriticism and Urban Environments*, 1999.

²⁴ J. Konvitz, *The Urban Millennium*, Carbondale, 1985 est à ce titre une œuvre pionnière.

inédites tout en reliant Chicago à une constellation régionale, elle a en outre modifié les types d'exploitation (du buffle au bétail, des herbes de prairie au maïs et au blé) et a engagé une concentration de capital bien plus élevée qu'auparavant dans la ville et ses environs.

D'autre part, Chicago doit son expansion à l'arrière-pays : sans les fermes, la ville n'aurait pu se développer car c'est bien la marchandisation des ressources, c'est-à-dire la transformation d'une ressource naturelle en capital, qui permit à Chicago de devenir un centre économique régional. De même, de nombreux investisseurs venus de l'est avaient le contrôle des réseaux de chemins de fer reliant Chicago à sa région. Ainsi, si Chicago apparaît comme un centre, ce n'est que comme passerelle pour la circulation des ressources et des informations.

Pour une littérature plus récente relative au fonctionnement et à la plasticité des villes, on peut se référer aux travaux de S. Barles sur le métabolisme urbain²⁵. En soulignant l'interdépendance de processus physiques comme les cycles naturels de l'eau, de l'azote ou du carbone avec les infrastructures et les techniques propres aux villes, elle a mis en évidence le point auquel les villes, notamment françaises, étaient consommatrices d'énergie tout autant qu'elles réinvestissaient leur *excreta*, formant jusqu'à la fin du XIX en France des cycles de matière plutôt stables.

Les effets de la nature sur la ville

Envisager les effets de la ville sur la nature n'exclut pas de s'attacher aux effets de l'environnement naturel sur l'environnement construit. On doit à E. Le Roy Ladurie une première histoire du climat "sans les hommes". A partir du constat de la variabilité des données naturelles²⁶, il a exposé les incidences de l'environnement sur les sociétés humaines, notamment l'activité économique à travers l'agriculture.

Plus largement, l'environnement naturel forge le développement de l'environnement urbain via ses caractéristiques physiques : le climat, la géologie des sols et tous les paramètres susceptibles d'augmenter le risque de catastrophe naturelle. Par exemple, M. Melosi a montré que la situation géographique de Houston, en raison de son exposition aux cyclones et aux inondations, a rencontré des difficultés dans la mise en place et l'extension de son système des eaux usées. Le retrait des eaux souterraines et le phénomène de subsidence couplés à la croissance démographique ont affaibli la durabilité de ces nouvelles installations²⁷.

Le champ historiographique des catastrophes naturelles permet d'enrichir l'étude de la relation nature/ville²⁸ : la ville n'est plus le moteur de sa propre altération physique mais un ensemble vulnérable et résilient qui dépend de l'environnement au sein duquel il s'est développé. Ceci parce que les conséquences physiques et économiques des catastrophes naturelles sont de grande ampleur. Ainsi, J. C. Schencking²⁹ a montré que le tremblement de terre de 1923 touchant Tokyo et ses environs a provoqué plus de 120 000 victimes et 2 millions

²⁵ S. Barles, *L'Invention des déchets urbains. France, 1790-1970*. Seyssel, Champ Vallon, 2005.

²⁶ E. Le Roy Ladurie, « Histoire et climats », *Annales esc*, 14, 1959.

²⁷ M. Melosi, "Sanitary Services and Decision Making in Houston, 1876-1945", *Journal of Urban History*, 20 (3), 1994, p. 365-406.

²⁸ G. Quenet, « La catastrophe, un objet historique ? », *Hypothèses*, vol. 3, no. 1, 2000, pp. 11-20.

²⁹ J. C. Schencking, *The Great Kantō Earthquake and the Chimera of National Reconstruction in Japan*, Columbia University Press, 2013.

de sans-abris ainsi que la nécessité de reconstruire la ville et une réflexion plus générale sur la modernité et la société japonaise. L'idée est la suivante : la reconstruction d'une ville n'est pas une simple affaire de technique mais offre l'occasion d'un renouveau économique morale et politique où la mobilisation de nouvelles valeurs (ville moderne promue par les élites opportunistes par exemple) est de mise.

En ce sens, la catastrophe naturelle ne peut être seulement envisagée comme un phénomène physique car elle implique un imaginaire social, une familiarité des villes à ce type d'événement, des politiques de planification urbaine (*urban planning*) ou de prévention : il n'y a pas de catastrophe naturelle au singulier mais des sociétés qui s'y adaptent de manière différenciée. Ainsi, le volume édité par C. Mauch et C. Pfister, *Natural Disasters, Cultural Responses* a envisagé l'impact de catastrophes naturelles diverses (tremblements de terre, inondations, cyclones)³⁰ sur les sociétés à travers le monde, tout en soulignant les manières différenciées de les affronter selon des schémas culturels, nationaux, politiques et économiques. De plus, on ne saurait distinguer si radicalement ce qui relève de l'influence humaine et ce qui ne tient qu'à des éléments physico-géographiques. Le risque "externe" et le risque "manufacturé", distinction empruntée à Anthony Giddens, ne sauraient être si aisément séparables³¹. Ainsi, J-B Fressoz, s'est attaché au concept d'anthropocène désignant une nouvelle ère géologique liée à l'incidence générale de l'ensemble des activités humaines sur l'écosystème de la terre, et a montré que cette transformation géologique globale résultait avant tout de choix politiques³².

Pollutions et réponses politiques

L'importance des choix politiques et leur lien avec les progrès technologiques ne concernent pas seulement la mise en place d'infrastructures urbaines, mais aussi la gestion des risques et leurs effets néfastes sur l'espace urbain. Ainsi, un troisième axe de recherche concerne les réponses politiques aux pollutions et nuisances engendrées par les activités urbaines. Les travaux récents de ce champ historiographique ont souligné les liens entre politiques publiques, développement industriel et instances scientifiques. Dans une perspective française notamment³³, on peut citer T. Leroux, G. Massard-Guilbaud ou encore A. Guillaume qui ont croisé histoire urbaine, histoire des savoirs, histoire institutionnelle et histoire environnementale. En effet, en prenant comme exemple la ville de Paris, les historiens ont mis en évidence l'augmentation et la transformation des nuisances à partir du XVIIIe siècle. Par l'intermédiaire d'une mutation progressive des activités laborieuses, de l'artisanat vers l'industrie, les révolutions biochimiques et chimiques ont modifié en profondeur l'écosystème de la ville (A. Guillaume a montré que l'écosystème parisien était passé d'un milieu humide et

³⁰ C. Mauch, C. Pfister (dir.), 2009, *Natural Disasters, Cultural Responses: Case Studies toward a Global Environmental History*, Lahnam MD, Lexington Books.

³¹ S. Castonguay, "Risques, dangers et catastrophes naturelles" In D. Niget, M. Petitelerc (dir), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 213-226.

³² C. Bonneuil et J-B. Fressoz, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.

³³ Pour une perspective américaine, voir : J. Duffy, *The Sanitarians A: History of American Public Health Urbana,*, 1990 et pour une perspective européenne : M. Anderson et E. Ashby, *The Politics of Clean Air*, Oxford, 1981.

organique à un milieu minéral³⁴), mais aussi le quotidien sensible des habitants : la putréfaction issues des tanneries (végétaux fermentés et produits animaux), la dégradation des eaux mettant en péril les activités traditionnelles des laveries par exemple, ou encore le risque permanent d'explosion dû aux usines à gaz, aux ateliers d'artifice ou de poudre fulminante.

Dès lors, il s'agit de comprendre la gestion des nouvelles industries, les modalités de leur légitimation, celles de leur contestation ou des terrains d'entente comme les entreprises d'éloignement³⁵ à l'extérieur de la ville. Les travaux sur l'hygiénisme³⁶ et la gestion des nuisances ont ainsi souligné le rôle central et croissant joué par les instances scientifiques, d'une part comme expression d'une attention toujours plus grande à l'hygiène publique et ainsi d'une inquiétude vis-à-vis d'une dégradation physique et morale de la ville ; d'autre part, comme instance de légitimation des activités industrielles (à travers une institutionnalisation des réseaux scientifiques comme le conseil de salubrité créé en 1802). Les travaux de T. Leroux ont ainsi souligné l'importance de la mesure des nuisances et des acteurs mobilisés : sous l'Ancien Régime, la régulation est le fait de la police et agit par enquête de voisinages (*commodo et incommodo*) ou par l'éloignement des établissements insalubres aux extrémités de Paris ; à partir des années 1780, cette régulation se renforce par le recours à une expertise scientifique. Le rôle de l'État est ici ambigu : dans une perspective économique, il encourage l'implantation des établissements responsables de nuisances futures près des habitations ; dans une perspective de sûreté publique, il est garant de la salubrité publique en donnant aux nuisances une existence juridique (par exemple, le décret impérial de 1810 définissant une classification des établissements insalubres ou incommodes).

La ville apparaît ainsi comme un objet multiforme dont la réalité diffère selon le point de vue adopté et les intérêts qu'il engage : outil d'enrichissement pour l'industriel, matière à progrès pour le scientifique (ces deux perspectives étant très souvent unies en un seul individu qui est l'hygiéniste), la ville est aussi environnement sensible et quotidien pour le parisien, ou encore condition de survie pour le tanneur ou la laveuse. En ce sens, les régulations politiques des nuisances peuvent ainsi être envisagées comme une compétition sociale autour des ressources entre différents usagers. I. Backouche s'est ainsi attachée aux transformations et aux conflits d'usages de la Seine. En intégrant les perspectives des usagers quotidiens du fleuve, I. Backouche fait varier les échelles d'analyse ce qui permet d'envisager la diversité des configurations spatiales propres à chaque acteur³⁷.

Au-delà de la prise en compte des intérêts des différents acteurs, la question des nuisances implique l'adoption d'une perspective sensible et individuelle. Même si les nuisances ont des conséquences tout à fait concrètes, l'appréciation de leur caractère délétère dépend d'un régime de représentations de l'acceptable ou de l'inacceptable. A. Corbin a ainsi mis en évidence la modification des sensibilités, en particulier de nouveaux seuils de tolérance

³⁴ A. Guillerme, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs : 1780--1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007. Voir aussi : C. Bernhardt et G. Massard-Guilbaud, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, PU Biais Pascal, 2002.

³⁵ A. Guillerme, A.-C. Lefort, G. Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes. Paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2004.

³⁶ G. Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

³⁷ I. Backouche, *La trace du fleuve, la Seine et Paris (1750-1850)*, EHESS, Paris, 2000.

touchant l'odorat et la vue à partir de la première moitié du XVIIIe siècle. Plus que de simples impressions subjectives, elles dénotent un régime général de perceptions³⁸ pouvant engendrer une inquiétude des pouvoirs publics tout autant qu'un mécontentement populaire quant aux nuisances nouvelles. A ce titre, les initiatives d'opposition aux nuisances, par l'intermédiaire de pétitions ou de procès intentés, font partie du processus de décision politique car elles déclenchent des inspections d'établissements et la rédaction de rapports.

Pour autant, les évolutions des régimes de sensibilité ne peuvent être complètement détachées d'entreprises de contrôle politique. Si les sensibilités évoluent, ce n'est seulement à cause d'un environnement changeant. En effet, un régime de sensibilité ne témoigne pas uniquement d'un rapport au monde individuel qui pourrait se modifier sans incidence ou de tensions sociales à une échelle collective. Comme J. Paar l'a montré, une perte de repères sensoriels, en particuliers initiée par les grands projets architecturaux et urbains, implique des troubles cognitifs de grande ampleur chez les individus concernés³⁹. En ce sens, la désorientation engendrée peut être source de contestation possible. Les sens peuvent donc être un danger et nécessitent d'être modelés. Comme source possible de contestation, tout un pan de la littérature s'est ainsi attaché à souligner les modalités d'une éducation publique des sens. Davantage qu'une influence indirecte liée à la position du pouvoir sur le développement de l'industrie, il existe des politiques visant expressément les sens. O. Balaÿ propose ainsi une cartographie sonore de la ville de Lyon au XIXe siècle au moyen d'archives municipales, départementales et littéraires. Celui-ci expose l'évolution de l'environnement sonore où les bruits continus "ont pris la place, peu à peu, des climats de voix fortes, des activités sonores humaines discontinues, des silences"⁴⁰ tout en soulignant le soin des pouvoirs locaux à "acclimater le bruit industriel comme une composante essentielle de l'environnement sonore urbain". Plus récemment, comme souligné dans l'introduction, C. Spackman s'est concentrée sur les critères présidant à la potabilité de l'eau en exposant les stratégies de décrédibilisation des perceptions des usagers, conçues comme véritables politiques sensoriels (*sensory politics*)⁴¹. Afin d'imposer leur expertise objective, les scientifiques et professionnels de l'eau ont relégué les sensibilités des usagers au rang de jugement esthétique, présupposant un manque de fiabilité des sens à détecter un danger.

L'émergence des nuisances au début de l'industrialisation ne peut donc être détachée de leur traitement (encouragement, stratégie d'éloignement, freinage) politique. En ce sens, il faut ajouter aux travaux et perspectives envisagées des considérations sur l'analyse même des politiques publiques. D'une part, comprendre le rapport des politiques publiques aux nuisances et plus généralement au développement de l'industrialisation parisienne implique de saisir quelles sont les modalités de l'action politique. Quelle est la nature de l'action politique, à quelles conditions, par quelles formes se déploie-t-elle ? D'autre part, cette compréhension

³⁸ A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1982, pp. 87-107.

³⁹ J. Parr, *Sensing Changes, Technologies, Environments, and the Everyday, 1953-2003*, Vancouver, UBC Press, 2010.

⁴⁰ O. Balaÿ, O. Faure, *Lyon au XIXe siècle : l'environnement sonore et la ville*, Lyon, Centre Pierre Léon, 1992.

⁴¹ Spackman, C., & Burlingame, G. A. (2018). *Sensory politics: The tug-of-war between potability and palatability in municipal water production*. *Social Studies of Science*, 48(3), 350-371.

implique aussi une certaine manière d'envisager et de modéliser la ville, ce qui s'avère fondamental dans notre perspective.

Comme toute science qui atteint un certain degré de maturité, l'analyse des politiques publiques a opéré un tournant réflexif et modifié certains de ses présupposés⁴². Elle a notamment élargi ses objets et étayé ses niveaux d'analyse. En effet, à l'origine, l'analyse des politiques publiques émerge de la science politique dans les années 1950 aux États-Unis. Son objectif est alors surtout tourné vers l'action de l'État dans une acception restreinte ; de la phase d'élaboration des politiques publiques à leurs implications concrètes (résultats)⁴³. L'État est la seule institution envisagée et apparaît comme l'auteur exclusif des régulations qu'il produit⁴⁴. Plus récemment, la littérature a adopté une perspective plus large, l'action politique, incluant les institutions publiques mais ne l'y réduisant pas. L'action politique est comprise comme un processus complexe résultant de l'interaction de plusieurs groupes (et non plus seulement des institutions) parmi l'État et la société civile. Elle se comprend alors davantage comme d'une coproduction qu'une décision unilatérale⁴⁵.

D'autre part, il faut comprendre ces changements comme le résultat d'évolutions générales touchant les États eux-mêmes. La globalisation et la financiarisation de l'économie ont notamment conduit à questionner le pouvoir réel des États et souligner l'existence de nouvelles modalités d'expression du pouvoir, comme la gouvernance⁴⁶. En ce sens, la science et son objet ne peuvent être détachés. Malgré ces évolutions, il est possible d'identifier trois axes de recherche suivant l'ordre chronologique de leur déploiement⁴⁷.

D'une part, la genèse des politiques publiques. En effet, celles-ci ne peuvent être comprises comme un donné ou la simple application d'une position politique propre au pouvoir. Plutôt, les politiques publiques résultent d'abord d'une contestation émise par le monde social et d'une interaction entre celui-ci et les institutions publiques. C'est en ce sens que les liens entre l'analyse des politiques publiques et la sociologie politique se sont renforcés les dernières années. Le rapport entre les citoyens, l'influence mutuelle des dynamiques sociales et politiques sont des thématiques qui traversent les deux disciplines. Ses principaux objets d'étude, les « productions ordinaires du politique »⁴⁸ et l'espace public plus généralement, fournissent à l'analyse des politiques publiques un ensemble d'instruments féconds.

⁴² P. Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992, p. 337 : « L'évolution du champ vers une plus grande autonomie s'accompagne d'un mouvement vers une plus grande réflexivité, qui conduit chacun à des "genres" à une sorte de retournement critique sur soi, son propre principe, sur ses propres présupposés ».

⁴³ P. Muller, *Les politiques publiques*. Presses Universitaires de France, Paris, 2015.

⁴⁴ J. Commaille, « Sociologie de l'action publique », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 599-607.

⁴⁵ P. Muller, *Ibid.*

⁴⁶ Y. Papadopoulos, « Transformations du style de l'action publique et responsabilité politique », *Politiques et Management Public*, 2001, 19-1, pp. 165-183 ; P. Le Galès. « Gouvernance », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 299-308.

⁴⁷ P. Hassenteufel, « Sociologie politique : l'action publique », Armand Colin, 2011, pp. 5-28. Il distingue ainsi trois thématiques : « Pourquoi des politiques publiques sont-elles mises en place ? Comment les acteurs impliqués agissent-ils ? Quels sont les effets de l'action publique ? ».

⁴⁸ J. Weisbein, « La contribution de la sociologie politique », *Hermès, La Revue*, vol. 36, no. 2, 2003, pp. 157-164.

Ainsi, des études ont été menées pour analyser les modalités de naissance et de développement des mouvements contestataires. L'ouvrage pionnier de Tarrow, Tilly et McAdam, *Dynamics of Contention*, a fait date puisqu'il inaugurerait le champ des politiques contestataires et faisait une place décisive à la société dans la politique. La contestation, comme l'établissement des politiques, possède ses répertoires d'action et agit selon différentes variables⁴⁹.

De même, le développement des approches constructivistes a permis de s'intéresser au passage d'intérêts privés à des problèmes publics. A l'encontre d'une position naturaliste soutenant une influence des idées indépendamment des intérêts qu'elles servent, la position constructiviste s'intéresse à " l'émergence du problème" et à "la mise en agenda"⁵⁰. Au lieu d'être donnés, les enjeux sociaux sont le produit d'une compétition entre différents acteurs dont le poids est relatif et changeant : "les problèmes sont construits et ne résultent pas de processus purement rationnels ; les acteurs bénéficient d'un accès inégal à l'agenda politique ; les acteurs politiques jouent le plus souvent un rôle déterminant de sélection et de reconstruction"⁵¹. En effet, cette phase génétique vise à souligner l'absence de suprématie des acteurs étatiques dans la mise en place problèmes publics.

L'analyse des décisions politiques recentre l'intérêt sur l'État dans la mesure où elle s'attache au processus de décision une fois des problèmes mis à l'agenda, à l'intérieur des institutions administratives et étatiques. Pour autant, il s'agit surtout d'explicitier la diversité des intérêts et des nombreux conflits présidant à la prise de décision : tant acteurs publics que privés développent des stratégies afin de faire entendre leur voix. On peut par exemple mentionner l'attention grandissante dont ont bénéficié les groupes d'intérêt, qui, selon leur degré d'institutionnalisation, de légitimité et de proximité avec l'État sont considérés comme parties prenantes de l'action politique⁵².

Un autre champ de l'analyse des décisions politiques a trait aux instruments mobilisés par l'État pour mener à bien son action. S'il est possible, dans une perspective fonctionnaliste, d'établir des typologies d'instruments des politiques publiques⁵³ et d'envisager leurs combinaisons, ceux-ci ne sont pourtant pas plus un donné que les politiques publiques elles-mêmes. En effet, plus récemment, la littérature s'est penchée sur le processus d'instrumentation des politiques publiques⁵⁴. D'une part, ils sont un indicateur crucial de l'orientation des politiques publiques. La sélection des instruments n'a rien d'évident et choisir un outil au détriment d'un autre peut avoir des conséquences importantes.

⁴⁹ Cette thèse sera ensuite révisée en remplaçant la combinaison des variables présidant à l'action par les cadres subjectifs des acteurs.

⁵⁰ Roger W. Cobb, Charles L. Elder, *Participation in American Politics. The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972.

⁵¹ « Lectures critiques », *Revue française de science politique*, vol. 60, no. 6, 2010, pp. 1175-1197.

⁵² H. Michel, « Chapitre 7 / Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques », O. Borraz (éd), *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 189-212.

⁵³ C. Hood, *The tools of government*. London, Macmillan, 1983.

⁵⁴ P. Lascoumes, et L. Simard. « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. 61, no. 1, 2011, pp. 5-22.

D'autre part, ils remettent en cause une vision trop monolithique de l'action politique, permettant de l'envisager dans ses formes multiples voire indirectes⁵⁵ ; surtout, la médiation dont sont douées les instruments engage un écart entre l'intention initiale et le résultat.

Enfin, comme «moyen d'orienter les relations entre la société politique (via l'exécutif administratif) et la société civile (via ses sujets administrés)»⁵⁶ les instruments mobilisent des dispositifs d'ordre technique (procédure, calcul) et symbolique. En effet, les instruments ne sont pas des outils neutres mais portent des valeurs et proposent une certaine interprétation de l'enjeu à traiter tout autant que de la sphère sociale plus largement⁵⁷.

Le troisième axe a trait aux résultats des politiques publiques et se penche sur la question du changement qu'elles opèrent. Cette approche est encore une fois pluridisciplinaire et comprend approches quantitatives et qualitatives qui se complètent puisque les premières identifient des mécanismes qui reposent sur des hypothèses qui doivent être vérifiées. Quatre étapes sont identifiables : « la mesure de l'impact politique, l'apprentissage et le savoir qui pourront être réutilisés, le caractère adéquat de la mise en œuvre et, enfin, la capacité à rendre compte de la mise en œuvre »⁵⁸. La première étape vise à justifier la manière dont les politiques ont été établies et les résultats qui en ont découlés. La seconde vise à tirer les leçons de la première étape en répartissant plus efficacement les ressources. La troisième concerne la poursuite ou l'évolution des politiques mises en place. La quatrième vise à former les acteurs publics en explicitant les mécanismes auquel ils participent et qu'ils subissent plus ou moins consciemment.

Dans ce cadre, la sensibilité n'est pas spécifiquement abordée. En revanche, on peut mentionner les travaux d'Hervé Davodeau qui s'attachent aux liens entre la construction politique du paysage et sa réception sensible par les individus où s'oppose « une définition sensible du paysage à une approche politique du territoire ». C'est cet écart qui rend difficile la compatibilité entre la dimension la sensible du paysage avec la mise en à l'échelle territoriale des politiques publiques.

La Bièvre, objet sensible et politique

C'est dans la perspective d'histoire politique des sensibilités que j'aimerais inscrire ce mémoire portant sur la Bièvre, affluent de la Seine. En effet, s'il fallait situer cet objet dans l'un des trois axes de recherche de l'histoire environnementale urbaine développés plus haut, on pourrait souligner la prééminence du premier et surtout du dernier axe pour l'analyse de la rivière, c'est-à-dire l'impact de l'environnement construit sur l'environnement naturel et la

⁵⁵ L'instrumentation de l'action publique comme mode de sélection « rationnel » de ses acteurs légitimes

⁵⁶ P. Lascombes, et P. Le Galès. « Instrument », dans L. Boussaguet (éd), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 325-335.

⁵⁷ A. Maioni, « La valeur des valeurs dans l'élaboration des politiques publiques », *Éthique publique* [En ligne], vol. 5, n° 2 | 2003.

⁵⁸ S. Gregoir, « L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? », *Économie & prévision*, vol. 204-205, no. 1, 2014, pp. 211-224.

gestion politique des nuisances générées par l'activité urbaine. La Bièvre a été traitée en tant qu'objet d'une exploitation artisanale et industrielle impliquant une régulation politique.

En effet, son parcours de plus de 30 kilomètres longe le faubourg Saint-Marcel, la manufacture des Gobelins, Gentilly, Massy-Antony et Verrières le Buisson. Dans l'axe qui nous intéresse, c'est-à-dire la Bièvre dans Paris, celle-ci rentre dans la ville au niveau de la poterne des Peupliers jusqu'à la confluence au niveau de la gare ; un parcours d'une dizaine de kilomètres. Elle est donc le support d'une activité artisanale (les tanneries, les teintureries, les blanchisseries, les boyauderies) dès le XVII^e siècle, puis industrielle (les amidonneries, les fabriques de Bleu de Prusse ou d'acides, les fonderies ou les vermicelleries) à partir du XVIII^e siècle : en ce sens elle est un point d'observation idéal pour saisir la naissance et le développement des pollutions parisiennes.

L'un des travaux majeurs consacrés à la Bièvre est le mémoire de C. Cammal, *Naissance d'une pollution industrielle : la rivière de Bièvre (1732-1840)*⁵⁹. Les bornes chronologiques témoignent de la perspective adoptée, une analyse des nuisances et l'absence de solution politique adéquate. En effet, l'année 1732 correspond à un décret du Conseil du roi établissant les modalités d'utilisation et de gestion de la Bièvre. Par l'intermédiaire du régime pour la conservation des eaux, le décret entérine la poursuite d'une utilisation illimitée des eaux. En effet, avant le développement de l'industrie parisienne, la Bièvre était déjà mobilisée intensément dès le XVI^e siècle par les blanchisseries et les tanneries la bordant. Cette date est donc éminemment symbolique car elle témoigne d'une position résolument laxiste de la part du pouvoir vis-à-vis des nuisances et au contraire soucieuse de faire perdurer un droit traditionnel favorable à l'exploitation. La fin de la période étudiée, 1840, marque le recouvrement de la Bièvre, c'est-à-dire la solution définitive adoptée devant la nocivité représentée par la rivière. L'histoire de la rivière offerte par C. Cammal est donc avant tout l'histoire d'une absence de régulation et d'un échec politique.

Dans une perspective similaire mais avec une périodisation différente, J. Anckaert dans sa thèse, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, s'est attaché à suivre les étapes de cet abandon progressif du sauvetage de la rivière. Les dix années étudiées correspondent en effet à l'application d'une décision remontant à 1872 d'introduire la Bièvre dans les égouts parisiens. En 1912, la Bièvre n'existe plus : elle est recouverte et totalement introduite dans les égouts. En même temps que politique, sa perspective est technique car il envisage les conséquences des différentes solutions proposées, curage, canalisation, modifications du cours, quant au comblement de sa vallée et aux possibles implantations immobilières.

Enfin, l'article de T. Leroux⁶⁰ s'attache à la Bièvre entre le XVII^e siècle et le XIX^e siècle afin de souligner la continuité des politiques publiques durant cette période. En 1673, afin de donner à la capitale une grandeur louis quatorzienne en la débarrassant de ses artisans, plusieurs arrêts du Conseil du roi entérinent l'expulsion des teinturiers et des tanneurs du bord de la Seine. Paradoxalement, ces établissements sont transférés en amont de la Seine, risquant

⁵⁹ C. Cammal, *Naissance d'une pollution industrielle : la rivière de Bièvre (1732-1840)*. Paris I, mémoire de maîtrise.

⁶⁰ T. Leroux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, vol. 85, n° 4, 2010, p. 193-207.

ainsi d'annuler une partie des effets recherchés par ses arrêts. Surtout T. Leroux montre que le traitement de la Bièvre semble être en concurrence de celui de la Seine : en autorisant un usage intensif des eaux de l'affluent, il s'agissait de préserver les bords de Seine. L'apport de T. Leroux à cette question est la contextualisation des décisions relatives à la Bièvre dans le processus du développement économique de la ville et l'évolution des modes d'expertise et de régulation.

Les sources mobilisées par ces études sont larges. Des sources administratives (notamment préfectorales), des sources gouvernementales (arrêts et édits), des sources judiciaires (décisions issues du Châtelet), des sources scientifiques (des traités et rapports rédigés notamment par des hygiénistes, membres du conseil de salubrité ou de l'Académie de médecine : J-N. Hallé, « Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de Bièvre » lu le 30 août 1790, *Histoire et Mémoires de la Société Royale de Médecine*, 1790 ; S. Dupain, *La Bièvre. Nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* ; A. Parent-Duchatelet, A. Pavet, C. de Courteille, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822 ; A-A. Parmentier, *Dissertation sur la nature des eaux de la Seine*, Paris, 1787 ; J. de La Lande, *L'art du tanneur*, Paris, 1765 ; Menuret de Chambaud, *Essai sur l'histoire médico-topographique de Paris*, Paris, 1786. Ces sources fournissent surtout des descriptions de la Bièvre et de ses nuisances : l'irrégularité du cours d'eau, les eaux stagnantes et nauséabondes. De même, à partir de 1802, le Conseil de Salubrité produit plusieurs dizaines de rapports et de procès-verbaux rédigés lors des séances fournissant des données précieuses sur les partis-pris des hygiénistes et sur les plaintes des riverains. Enfin il existe des sources littéraires (A. Mithouard, *La perte de la Bièvre*, Paris, Bibliothèque de « l'Occident », 1906 ; V. Hugo, « Bièvre », *Feuilles d'automne*, Paris, 1831, J-K, Huysmans, *La Bièvre*, sans éditeur, Paris, 1877, J. Moréas, *Esquisses et souvenirs*, 1908, E. Reclus, *Histoire d'un ruisseau*, Paris, J. Hetzel, 1869).

Il faut ajouter à cela les sources mobilisées par H. Burstin dans son livre, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*⁶¹, qui tout en retraçant l'évolution des journées révolutionnaires sur cet espace géographique, explicite le poids des mécontentements des riverains vis-à-vis de la Bièvre dans la rédaction des cahiers de doléances.

Enfin, de nombreuses sources ont été éditées, en particulier par l'intermédiaire de livres illustrés : A. Cohen, *La rivière des Gobelins*, Tours, Farrago, 2000 ; J. Anckart, R. Gagneux, G. Conte, 2003, *Sur les traces de la Bièvre parisienne. Promenades au fil d'une rivière disparue*, Parigramme, Paris ; S. Antoine, F. Pizzorni-itié, *La Bièvre redécouverte*, Les Loges-en-Josas, JDG, 2000 ; P. Fournier, G. Gauge, E. Grech, *La Bièvre*, t. 2, *La banlieue de Paris*, Paris, Alan Sutton, collection Mémoire en images, 2003.

⁶¹ H. Burstin, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

Présentation des données, des sources et des méthodes

Objectifs

M'intéressant aux effets des politiques publiques sur la perception sensible des riverains de la Bièvre, mon défi principal est d'abord d'accéder à des témoignages. En effet, si mon objet implique l'identification de politiques très concrètes menées pour réguler ou déréguler l'usage de la rivière, il consiste surtout à évaluer leurs effets dans le régime sensoriel des riverains. Ceci réclame donc un accès à l'intimité des individus, tant pour comprendre comment ceux-ci sentent et évaluent leur environnement, que pour identifier des évolutions entre les périodes.

Le défi est double. D'une part, mon analyse concerne l'une des zones géographiques les plus pauvres de Paris. La Bièvre vient du sud du 5^e arrondissement actuel pour se jeter dans la Seine au niveau de la Gare d'Austerlitz. Durant la période traitée par ce mémoire, cette zone s'intègre dans un autre découpage, initié en 1795 et perdurant jusqu'en 1860 : le 12^e arrondissement. En son sein, le Faubourg Saint-Marcel comprend alors un nombre important d'artisans puis d'ouvriers vivant dans des conditions extrêmement précaires⁶². Symboliquement appelé "faubourg souffrant"⁶³, le reste de Paris se tient volontairement à distance de ce quartier dangereux et insalubre⁶⁴. Ce point est de grande importance lorsqu'il s'agit de nourrir une analyse historique avec des témoignages individuels. Comme l'a bien montré D. Roche, le peuple demeure un objet ambigu pour l'histoire. Il s'agit d'une catégorie très large qui se prête très facilement aux partis-pris et aux préjugés, et ce pour une raison très simple : l'histoire du peuple est nécessairement partielle et limitée⁶⁵. En effet, les catégories de la population les plus défavorisées marque moins l'histoire ; non pas parce que leur place y est mineure mais parce qu'elles laissent moins de trace⁶⁶. En un sens très concret, le peuple ne dispose pas des moyens d'inscription de soi dans le temps et dans l'espace, comme l'écriture ou la propriété. En sens plus large, le "peuple" est un terme générique qui n'individualise pas les actions et les pensées mais qui, au contraire, a tendance à les noyer sous la généralité. A défaut d'avoir des figures particulières pour l'énoncer, la voix du peuple est recouverte par celle d'autres acteurs la représentant tout en la déformant⁶⁷. En ce sens, il est impossible de faire une histoire du peuple qui soit identique à celles d'autres couches de la population.

L'autre défi se posant est celui d'un accès à la subjectivité en général. Le problème est encore plus délicat. Mettons qu'un accès aux actions et aux pensées de la population composant le 12^e arrondissement soit acquis, il s'agit encore de spécifier la recherche pour ne retenir que

⁶² *Ibid.*

⁶³ A. Delvau, *Histoire anecdotique des barrières de Paris*, 1865, p. 226.

⁶⁴ L. Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Perrin, 1958.

⁶⁵ D. Roche, *Le peuple de Paris, Essai sur la culture populaire au 18^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

⁶⁶ C. Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, vol. 6, no. 6, 1980, pp. 3-44; G. C. Spivak, *Can the Subaltern Speak?* in C. Nelson and L. Grossberg (ed), *Marxism and the interpretation of Culture*, Champaign, University of Illinois Press, 1988.

⁶⁷ A la différence de D. Roche, C. Ginzburg a écrit une histoire du peuple par l'intermédiaire d'archives émanant du pouvoir, notamment inquisitoriales. Ceci suppose donc un travail critique de distanciation avec les sources. Voir : C. Ginzburg, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 1980.

les informations liées aux sensibilités. L'intimité une fois acquise, il faut se pencher sur la manière dont les riverains considèrent leur environnement sensible. Évidemment, il ne s'agit pas ici d'accéder à des témoignages dont la portée serait exclusivement sensible ; par exemple de la littérature (poésie ou roman). Plutôt, il est question de décrypter un rapport sensible au sein de documents dont la visée est tout autre (rapport à l'administration communale, correspondances des riverains etc), dans leur rapport aux politiques publiques. Encore une fois, il est possible de ne pas trouver les données souhaitées ; soit par manque de sources (aucun document ne témoigne d'un rapport sensible des riverains), soit par inadéquation de la question posée vis-à-vis des acteurs et de leur réalité (le rapport individuel et sensible aux nuisances est un enjeu contemporain seulement).

Méthode

Afin de répondre à ces deux défis, j'ai tout d'abord pensé aborder deux types de sources afin de diversifier les acteurs mobilisés. D'une part, les plaintes reçues par le Conseil de salubrité et mentionnées dans ses compte-rendus et ses procès-verbaux, conservées aux archives de la préfecture de police. Afin de se mettre à l'abri de possibles biais liés aux intérêts des hygiénistes (dévalorisation ou atténuation des témoignages voir l'éludement de certains), je pensais étudier aussi les plaintes déposées aux juges de paix et au préfet de police de la zone géographique concernée, c'est-à-dire les procès-verbaux conservés aux archives départementales de la Seine. Dans ce second type de source, la justice de paix, le niveau judiciaire le plus local, la proximité avec les individus est assurée puisque aucun intermédiaire n'est encore intervenu.

Concernant la sensibilité des acteurs, aucun critère particulier me permet de sélectionner des sources en amont : il faut relire des sources non-inédites et les interpréter au crible de mon questionnaire. En un mot, il s'agit de chercher dans les témoignages et les descriptions les plus anodins des riverains des marques d'un régime sensible. Surtout, c'est la comparaison entre des sources issues de deux périodes différentes qui permet la mise en relief de spécificités (formulations, mise en avant d'un sens sur un autre, augmentation et causes des plaintes).

Données

Une fois aux archives de Paris, j'ai revu ce programme. Les inventaires de la justice de paix n'étant pas du tout classés, la Bièvre ou les plaintes des particuliers ne sont pas indiquées, mais dispersées parmi des actes juridiques de toutes sortes (minutes de jugement et procès-verbaux). En revanche, plusieurs cartons dédiés à la Bièvre sont disponibles.

Sous la Révolution, les fonds issues de l'Administration municipale (VD*), en particulier concernant le district de Saint-Marcel, fournissent des informations sur la Bièvre. Il s'agit surtout des relations entre l'administration, les commissaires chargés de la conservation de la Bièvre et les riverains. Si les informations qu'ils contiennent relèvent avant tout de

questions de répartition de frais de curage entre les riverains et de conflits entre différents pouvoirs (locaux et municipaux), plusieurs descriptions de l'état de la rivière sont disponibles.

Pour la seconde période, je me réfère aux fonds de la Préfecture de la Seine, travaux publics : service hydraulique (1756-1932). Une section est spécifiquement dédiée à la Bièvre. Y est conservée la correspondance d'un ingénieur, entre 1835 et 1837. Je me suis consacrée à sa lecture entièrement dans la mesure où elle condense une interaction avec une grande multiplicité d'acteurs (riverains, commissaires intéressés à la conservation de la Bièvre, administration du XII^e arrondissement).

Enfin, la presse est un bon indicateur pour saisir la place qu'occupe un sujet ou un lieu dans le paysage politique d'une époque. Retro-news, le site de la Bibliothèque nationale de France concentrant les archives de presse entre 1631 et 1945 fait donc partie des sources mobilisées pour les deux périodes.

Analyse et résultats

Analyse

1) La Bièvre avant la Révolution

L'histoire de la Bièvre commence bien avant les débuts de l'industrialisation de la fin du XVIIe siècle. La préhistoire de la rivière témoigne d'une "prédestination" pour emprunter les mots de T. Le Roux, tant en termes d'usages que de politiques publiques⁶⁸. En effet, les différents cours creusés entre le Moyen-Âge et la période moderne subissent le même sort que la Bièvre au XXe siècle : ils sont recouverts et transformés en égouts. Ensuite, les réglementations en vigueur sont favorables à la surexploitation de la Bièvre et n'offrent pas d'outils juridiques permettant de condamner les désagréments sensibles.

Dès le XIIe siècle la rivière voit la construction de moulins puis l'installation au XIVe siècle des teinturiers et des tanneurs. Il faut comprendre ces premières installations à l'aune de l'essor de Paris puisqu'à la même période, Philippe Auguste construit une des premières enceintes de Paris (1180-1210), passant par le Louvre et la Bastille. Avant cela, l'ensemble de la ville se concentre surtout au niveau de l'Ile de la Cité.

La Bièvre subit plusieurs dérivations de son cours naturel. D'une part, la pureté des eaux est alors comme très réputées pour les activités artisanales, il s'agit donc de faire profiter des bienfaits de l'eau ceux qui ne seraient pas directement riverains. C'est le cas du canal des victorins creusé à la moitié du XIIe siècle pour alimenter l'abbaye Saint-Victor. D'autre part, en raison de ses caractéristiques géologiques (notamment son débit faible et son lit irrégulier), la Bièvre est sujette à des inondations fréquentes. Ainsi, le faux-ru est creusé dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à la suite d'une inondation, afin de pallier les futurs débordements des eaux. Il est intéressant de noter que ces deux ruisseaux sont tous deux transformés en égout et supprimés à cause de leur insalubrité, respectivement en 1672 et 1840. En ce sens, l'insalubrité de l'affluent n'est pas un phénomène seulement industriel. Enfin, le dédoublement du cours de la rivière qui demeure jusqu'à sa canalisation puis sa disparition au début du XXe siècle est établi au XVIe siècle. En effet, un détournement de la rivière est effectué afin d'alimenter de nouveaux moulins et des digues sont établies ainsi que des briefes. Ce bras artificiel est appelé "Bièvre vive" tandis que le bras naturel est nommé "Bièvre morte".

Le développement des activités artisanales s'accompagne des premières réglementations. Ainsi, un décret de 1336 ordonne à toutes les blanchisseuses de se déplacer hors de la ville (de l'enceinte du monarque Philippe-Auguste) pour s'installer vers l'actuel 13e

⁶⁸ Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207. Pour la suite, voir : J. Anckaert, R. Gagneux, G. Conte, *Sur les traces de la Bièvre parisienne. Promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, Parigramme, 2003.

arrondissement, en particulier le Faubourg Saint-Marcel. De même, vingt ans plus tard, en 1357, les boucheries, tanneries, abattoirs et teintureriers sont expulsés et redirigés vers le faubourg Saint-Marcel. Néanmoins, l'expansion de Paris et le développement artisanal des faubourgs du sud de Paris sont parallèles. Tandis que de nouveaux corps de métiers s'installent, comme les mégissiers et les tisserands, la ville s'étend : l'éloignement des artisans et des nuisances apparaît donc comme un problème récurrent.

En effet, T. Le Roux a montré que l'action de la police d'Ancien Régime se caractérise avant tout par des mesures de prévention et/ou d'éloignement des nuisances. Malgré la confusion des pouvoirs régnant du fait de la multiplicité des organes, la lieutenance de police, rattachée au Châtelet, est l'un des organes les plus actifs. Dotée d'un pouvoir réglementaire, l'une de ses missions principales est la santé publique. Ainsi, la présence de l'artisanat est strictement contrôlée, notamment par des enquêtes *commodo* et *incommodo* (convénient et inconvenient) qui permettent de prévenir les risques et ne pas rejeter des activités nécessaires à la ville. Il s'agit alors de "concilier leur existence avec la salubrité publique"⁶⁹. Ainsi, c'est bien par une initiative politique, celle de Colbert, que la manufacture royale dite des Gobelins est fondée en 1667, teinturerie exemplaire du développement de l'industrie et de l'altération des eaux.

Malgré cela, la Bièvre est exempte de cette sévérité politique et administrative. D'une part, plusieurs arrêts émanant du Conseil entre 1672 et 1673 ordonnent spécifiquement aux artisans installés au bord de la Seine (teintureries, tanneries et mégisserie notamment), de se déplacer en amont, au bord de la Bièvre. En ce sens, la gestion politique des nuisances ne peut pas être détachée d'une vision plus générale de la société et du pouvoir. Le règne de Louis XIV porte en effet la volonté d'afficher une ville majestueuse et salubre, ce qui implique de la débarrasser de ses artisans. Cet ensemble de décisions encourage la concentration des activités en certains points noirs situés en dehors du Paris de l'époque, notamment le Faubourg Saint-Marcel⁷⁰. Malgré les besoins urgents d'approvisionnement en eau de Paris par l'intermédiaire de la Seine : "Sacrifier la Bièvre pour préserver la salubrité des bords de Seine, telle avait donc été la décision des autorités en 1673"⁷¹. Ce sont donc les bords et non la qualité de l'eau en elle-même qui prévalent.

D'autre part, la particularité de la Bièvre tient en son régime juridique qui la dédouane des obligations et des contrôles dont font l'objet d'autres localités⁷². En 1732, les modalités d'utilisation et de gestion de l'affluent sont entérinées. La Bièvre relève du régime juridique des Eaux et Forêts, à la tête duquel un grand maître n'intervient que comme arbitre, tandis que l'administration de la rivière est déléguée à ses usagers. La Bièvre échappe ainsi à l'exigence des mesures préventives de la lieutenance générale de police, du Bureau de la Ville (compétence sur la Seine et sa salubrité, police des égouts et qualité des eaux), du Parlement de Paris (juge en appel des jugements du Châtelet, fonction administrative) et de l'Assemblée

⁶⁹ T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

⁷⁰ T. Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris 1770-1830*, Paris, Albin Michel, collection l'Evolution de l'Humanité, 2011, p. 177.

⁷¹ T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

⁷² C. Cammal, *Naissance d'une pollution industrielle : la rivière de Bièvre (1732-1840)*, mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1994.

de police (fonction de coordination des trois autres et discussion des règlements). Ainsi, la sévérité de cette organisation n'est qu'apparente puisque le sérieux des commissaires représentants n'est contrôlé par aucune autorité extérieure. Les fonctions de surveillance, de verbalisation, et de répartition des frais de curage n'ont de valeur qu'officielle. Il faut ajouter qu'un pouvoir de décision est donc accordé à des riverains en particulier, des propriétaires artisans puis industriels, mais pas aux autres riverains habitants ou employés.

Pour notre sujet, cet arrêt est fondamental car il est une référence dans tous les délits et la jurisprudence à venir. Relativement aux sensibilités, il est précisément taiseux. Comme l'affirme T. Le Roux, « jamais l'odeur ou l'altération de l'eau n'est évoquée »⁷³. L'arrêt ne fournit pas les outils juridiques et conceptuels pour énoncer des désagréments d'ordre sensible. Plutôt, celui-ci permet le maintien, tout en l'encadrant, des activités sur les bords de la Bièvre : le curage, les frais de répartition et le dépôt des déchets solides dans les champs sont les principales obligations énoncées. Celles-ci apparaissent donc comme la norme à partir de laquelle des condamnations sont possibles (dans le cas de leur empiètement), tout en empêchant toute réclamation liée à des critères n'apparaissant pas (la sensibilité).

2) La Bièvre sous la Révolution

La Révolution représente un moment particulier dans l'histoire du traitement politique des nuisances puisqu'elle déploie des décisions libérales tout en agissant avec sévérité pour des domaines précis, comme celui du traitement des peaux animales. Dans ce cadre, la Bièvre est sujette à la même ambiguïté. Son autonomie juridique vis-à-vis des contrôles des nuisances est suspendue et le syndic des Intéressés à la conservation de la Bièvre est remis en question. De même, des initiatives apparaissent, notamment celle du docteur Hallé, afin de proposer un réaménagement de l'affluent pour lutter contre son insalubrité. Pourtant, aucun de ces changements n'aboutit puisqu'ils sont tous freinés par les industriels de la Bièvre et par le département. En ce sens, les sensibilités apparaissent clairement comme un motif de protestation contre l'insalubrité de la rivière, tant visuellement que d'en termes d'odorat. Pourtant, ce motif n'est pas retenu par les politiques publiques puisque le Consulat est l'occasion d'un retour à la situation d'Ancien Régime.

Dans la perspective de la gestion politique des nuisances, la Révolution représente un moment singulier⁷⁴. Tout en entraînant un bouleversement politique et administratif inédit qui crée un espace de liberté pour les nouvelles industries, elle reprend aussi l'esprit de sévérité qui caractérisait l'Ancien Régime. En effet, les quatre instances de police décrites plus haut sont

⁷³ T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

⁷⁴ G. Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle, France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; T. Le Roux, « Régulation des nuisances et industrialisation de Paris durant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 352 | 2008, 101-120 ; T. Le Roux, « Les nuisances artisanales et industrielles à Paris sous la Révolution et le Consulat (1789-1804) », in R. Monnier (dir), *A Paris sous la Révolution : Nouvelles approches*, pp. 127-137.

supprimées et remplacées par la Municipalité qui concentre tous les pouvoirs. Si l'État et l'assemblée nationale ne se préoccupent pas jusqu'à 1792 de la salubrité de la ville, la Municipalité, par l'intermédiaire de ses départements, notamment le département des travaux publics, opère avec fermeté dans le contrôle et la prévention des nuisances. Par exemple, les inspecteurs veillent à la régularité des implantations de four à plâtre qui prolifèrent à la fin de l'Ancien Régime.

Pourtant, il faut mentionner deux limites à cette sévérité. D'une part, elle ne concerne que certaines industries. Les contrôles des inspecteurs se concentrent ainsi surtout sur les activités engageant une putréfaction animale. À l'inverse, la chimie et la métallurgie connaissent un développement important par l'intermédiaire de nouvelles implantations, produisant des nuisances jusqu'alors inconnues et non régulées. De même, les incendies ne régressent pas et la pollution des eaux n'est pas une priorité⁷⁵. D'autre part, l'unification de la police au sein de la Municipalité engendre un vide juridique relatif aux règlements d'encadrement des installations industrielles. Par exemple, la suppression en 1791 de l'inspection des manufactures et le bureau du commerce engendrent une liberté inédite quant au lieu d'installation et des procédés utilisés⁷⁶. Il faut ajouter que l'effort de guerre à partir de 1792, la progressive prééminence des scientifiques sur les commissaires de police et la densité des biens immobiliers résultant de la vente des biens du clergé, vont dans le sens d'une industrialisation poussée de la capitale.

Malgré la particularité de son système juridique, la gestion politique de la Bièvre témoigne aussi de cette ambiguïté relative aux nuisances. En effet, plusieurs remises en cause viennent affaiblir l'autonomie passée des riverains industriels de la Bièvre. D'abord, le statut juridique de la Bièvre est remis en question lorsque la juridiction des Eaux et Forêts est supprimée en 1791. C'est donc le Bureau des travaux publics et les districts, notamment celui de Saint-Marcel, qui deviennent les interlocuteurs directs des riverains. En ce sens, les riverains de la Bièvre ne bénéficient plus du laxisme du grand maître des Eaux et Forêts.

Paradoxalement, comme le montre T. Le Roux, la remise en cause de ce régime juridique n'a pas conduit à davantage de précautions de la part des riverains : « Sans tutelle, les syndicats s'avèrent incapables d'assumer leur fonction de répartition des frais d'entretien, ce qui provoque une altération sans précédent de l'eau de la rivière, et par contrecoup de celle de la Seine, sur la rive gauche notamment, où les immondices s'accumulent aux pieds des quais et infestent l'air dès le début de 1790⁷⁷. En effet, le décret de 1732 impose que les frais soient répartis entre les riverains par l'intermédiaire des commissaires élus. Or, beaucoup refusent de payer leur contribution arguant que la Bièvre est une rivière publique. Cela conduit donc la Municipalité à mettre en question l'existence même du syndic des « Intéressés à la conservation de la Bièvre » et leur légitimité de « propriétaires » de la rivière. Il est donc proposé en 1791 que le règlement de 1732 soit supprimé.

⁷⁵ T. Le Roux, « Les nuisances artisanales et industrielles à Paris sous la Révolution et le Consulat (1789-1804) », in R. Monnier (dir), *A Paris sous la Révolution : Nouvelles approches*, pp. 127-137.

⁷⁶ T. Le Roux, « Régulation des nuisances et industrialisation de Paris durant la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française*, 352 | 2008, 101-120.

⁷⁷ T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

En examinant les archives issues des fonds du département, on voit en effet que la question de la propriété est essentielle, témoignant ainsi de l'extrême sensibilité des riverains sur ce sujet. En effet, même si les riverains ne sont pas officiellement propriétaires de la rivière, leur établissement datant de plusieurs siècles, il est officieusement admis qu'ils le sont. On trouve donc des arguments contradictoires affirmant tantôt que la Bièvre est une rivière publique, qui "fait vivre et alimente 20 000 riverains"⁷⁸ justifiant ainsi le financement par l'État de son curage⁷⁹. Les riverains s'appuient notamment sur le règlement de 1732 pour affirmer que le curage est "gratis"⁸⁰. Tantôt, il est souligné que la Bièvre est propriété des habitants du XIIe arrondissement, la propriété étant considérée comme "sacrée"⁸¹, ce qui leur permet d'asseoir leur autorité sur la rivière vis-à-vis du pouvoir communal et de refuser l'installation des blanchisseuses⁸² : il s'agit "d'inciter toutes les sections et la municipalité à ne prendre aucun parti dans cette affaire qui intéresse particulièrement les habitants de Saint-Marcel"⁸³. Parallèlement, c'est la même rhétorique qui permet à l'État de refuser la gestion de la rivière. Les frais d'entretien ne relèvent pas de l'État, mais de l'initiative individuelle puisque, selon la Municipalité "les avantages [de la rivière] tourneront au profit de votre arrondissement"⁸⁴.

En ce sens, la sensibilité n'est la priorité ni des riverains industriels, ni des pouvoirs publics. Il s'agit plutôt des conflits de souveraineté et de compétence relatifs à l'usage de la rivière. Davantage que la résolution des nuisances, c'est l'identité du futur gestionnaire qui importe.

Pourtant, précisément à cause de l'état dégradé de l'affluent, la Société royale de médecine et la municipalité réclament à Hallé et Descimet un rapport sur l'état la rivière. Ceux-ci se rendent auprès de la Bièvre parisienne et tiennent compte des témoignages des riverains. La particularité de ce rapport, vis-à-vis de ceux qui seront rédigés par la suite et de l'action des scientifiques à partir du début du XIXe siècle, consiste en son intérêt dans les désagréments sensibles que l'affluent suscite. En effet, si Hallé suggère dans son rapport des solutions d'aménagement comme équilibrer le lit de rivière, en paver le fond, déplacer les moulins, il mobilise comme motif fondamental de ces changements les conditions de vie des riverains en général, et non pas seulement les industriels et artisans⁸⁵. A ce titre, l'insalubrité de la rivière et les risques qu'elle représente pour la santé des parisiens sont décrits avec précision : "Il s'y joint dans Paris beaucoup d'ordures d'espèces et des matières animales. Les blanchisseuses, les teinturiers, les tanneurs, les mégissiers, une boyauderie, une manufacture de bleu de Prusse, plusieurs amidonniers et les égouts de Scipion et de la Salpêtrière fournissent la plupart de ces matières qui donnent à la vase une couleur noire et une odeur infecte. Les eaux mêmes de la rivière en sont pénétrées, et lorsqu'après les avoir retenues pour le service des moulins on vient

⁷⁸ AP. VD*38 6570.

⁷⁹ AP. VD*38 6657/6569.

⁸⁰ AP. VD*38 6657.

⁸¹ AP. VD*6 520.

⁸² AP. VD*6 521 / AP. VD*38 6590.

⁸³ AP. VD*6 520.

⁸⁴ AP. VD*38 6544/6590.

⁸⁵ On trouve par exemple la recommandation suivante : "Il seroit encore utile que le long des bords de cette rivière on formât des établissemens pour les blanchisseuses, pour que partout elles pussent se livrer à leur pénible travail, sans être exposées à l'ardeur du soleil et à l'injure des tems". Hallé, 1790.

à les lâcher, il se répand par tout le voisinage une odeur insupportable”⁸⁶. Les considérations relatives à la santé des habitants sont empreintes d’un héritage hippocratique puisque les maladies sont considérées comme le résultat des eaux stagnantes dues au manque de débit de la rivière⁸⁷.

En ce sens, les descriptions de Hallé sont fidèles à celles que l’on peut trouver dans les documents administratifs étudiés. Dans des termes quasiment similaires, on admet l’insalubrité de la rivière. Il est question, des “immondices provenant du curage”⁸⁸, de “l’état pitoyable de la rivière dû à la boue”⁸⁹, de la putréfaction liée à des parties charnues jetées”⁹⁰ dans la rivière, des quantités importantes de vase et de boue. L’odeur et la vue priment notamment sur les autres sens.

Pourtant, la portée de ce rapport, qui met clairement en cause le rôle des moulins et des activités des industriels dans l’altération de la Bièvre, est minime. Ceci est d’abord dû à un conflit entre les différentes instances du pouvoir public. A la différence de la Municipalité, le Département fait preuve de laxisme et ne remet pas en question la présence des industriels installés au bord de la Bièvre⁹¹. De même, les conflits entre les riverains ralentissent tout processus de décision. Ainsi, en 1801, le décret de 1732 est finalement rénové sans que ses grandes lignes ne soient revues. Si les syndics sont supprimés et leur autorité remise aux préfets, les industriels peuvent, comme sous l’Ancien Régime, utiliser la Bièvre à leur guise. Les mesures prévoient l’entretien des berges, un curage annuel, la limitation des saignées et des entraves de toute sorte. D’autres catégories de métiers sont incluses les maroquiniers, les amidonniers. Quant aux blanchisseuses, elles sont tolérées sous réserve d’une demande au préfet de police.

En ce sens, si la Révolution voit l’émergence d’une protestation liée aux nuisances et plus encore, de son relais auprès des pouvoirs publics par l’intermédiaire d’un scientifique, aucune décision politique ne lui fait écho. Les conflits d’intérêts et d’usage priment sur les nuisances émanant de l’exploitation de la rivière. On voit surtout que l’intérêt de certains riverains, les industriels, prime sur celui des autres, les simples habitants. Du fait de leur statut juridique, les industriels ont les moyens de faire entendre leur voix et leurs intérêts tandis que le voisinage dépend du bon vouloir des autorités publiques.

3) La Bièvre sous la Monarchie de Juillet

La seconde période envisagée se situe au tournant de la Restauration et de la Monarchie de Juillet. Deux événements politiques importants méritent d’être pris en compte pour la

⁸⁶ Hallé, *Rapport sur l’état actuel du cours de la Bièvre*, 1790.

⁸⁷ A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille. L’odorat et l’imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1982.

⁸⁸ VD* 38 6574.

⁸⁹ VD* 38 6571

⁹⁰ VD* 38 6602

⁹¹ T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l’industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

comprendre. Le premier se situe avant la période considérée, il s'agit du décret de 1810 qui établit un classement des industries selon leur inconvénient ; le second est la décision de canaliser le Bièvre en 1828. Si le décret de 1810 prend en compte les sensibilités, notamment l'odorat, dans l'installation des établissements, la canalisation témoigne bien de l'immobilisme des politiques menées. En effet, il ne s'agit jamais de diminuer l'activité industrielle de l'affluent mais de permettre la poursuite de son exploitation. En ce sens, les sensibilités ne sont pas effectivement prises en compte dans la mise en oeuvre des politiques publiques, aucune amélioration étant notable. On trouve même dans la presse une négation de l'état insalubre de la Bièvre dont les qualités des eaux sont vantées et l'expression d'un optimisme des scientifiques quant aux solutions proposées par les innovations techniques. C'est ainsi que la dimension politique, en particulier hygiéniste, influence la manière de considérer l'insalubrité qui devient un problème moral, davantage qu'un problème physique. La manière dont le pouvoir envisage les sensibilités se répercute donc sur les riverains. Enfin, le lien des politiques publiques aux sensibilités s'établit d'une dernière façon : l'état déplorable de la Bièvre fait l'objet de chantage. En effet, la réalisation des travaux, notamment la canalisation et son financement, devient monnayable, au sens littéral et figuré. En ce sens, s'il est impossible de parler d'une modification des sensibilités par l'intermédiaire des politiques publiques, ni d'une prise en compte effective de leur existence par les autorités, on peut parler d'une politisation des sensibilités.

a) Le décret de 1810 : prise en compte rhétorique des sensibilités

Le décret de 1810 a une longue histoire qu'il est impossible d'établir ici⁹². Il importe pour notre perspective de souligner qu'il est l'héritier d'un premier classement des établissements insalubres issu des sciences physiques et mathématiques de l'Institut le 26 frimaire an XIII. En raison de son manque de précision, il est complété en 1810 par la classe de chimie et devient alors la référence pour les mesures ultérieures⁹³.

Trois classes d'établissements sont dégagées. Une première classe est celle des établissements insalubres et dangereux qui doivent être éloignés des habitations. Cette classe relève du Conseil d'État. La seconde concerne les établissements incommodes qui sont tolérés à l'intérieur de la ville mais dont il ne faut « permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage ». Leur installation dépend du préfet. Enfin, la troisième classe concentre les autres manufactures dont la présence est sans inconvénient pour les habitations. Leur installation réclame une autorisation de la part des autorités administratives et dépend aussi du préfet.

⁹²Voir : A. Corbin, "L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhausmannienne", *Histoire, économie & société* Année 1983 2-1 pp. 111-118 ; G. Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle*, Paris, EHESS, 2010 ; Frescoz, Jean-Baptiste. « Le décret de 1810 : la libéralisation des « choses environnantes » », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, vol. 62, no. 2, 2011, pp. 16-22.

⁹³ Décret impérial du 15/10/1810 relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode.

A. Corbin⁹⁴ a notamment mis en évidence que les discussions relatives à ce décret⁹⁵ sous-tendaient trois principes. D'une part, la mention de la sûreté publique qui doit être assurée malgré les dangers des manufactures. Pourtant, seuls les incendies et les explosions sont qualifiés de dangereux. Ensuite, la définition très restreinte de l'insalubrité puisqu'elle se résume à "la présence de miasmes délétères attestée par la détérioration des métaux ou le dépérissement de la végétation"⁹⁶. Enfin, la mention de l'inconfort qui se réduit au sens olfactif. Dans ce cadre, les vapeurs chimiques issues des nombreuses manufactures ne sont pas prises en compte.

L'important ici demeure la différence entre les intentions affichées et leurs effets réels. Le début du décret semble justifier cette intervention politique par une volonté de pallier l'insatisfaction des parisiens : "Vu les plaintes portées par différents particuliers contre les manufactures et ateliers dont l'exploitation donne lieu à des exhalaisons insalubres ou inconfortables...". Pourtant, le décret et les textes le précisant par la suite protègent explicitement les industriels : "Protéger le patron contre la jalousie ou la malveillance du voisinage, assurer sa tranquillité et, de ce fait, permettre l'expansion de son entreprise s'affirment les soucis majeurs"⁹⁷. Par ailleurs, aucune indication concernant les distances entre habitations et manufactures n'est précisée, ce qui engendre une grande tolérance de la part de l'administration⁹⁸.

La protection du secteur industriel ne se réduit pas à une production législative laxiste. En effet, le Conseil de Salubrité, organe scientifique conseiller de l'État dans la gestion des nuisances, demeure aussi un acteur essentiel de cette libéralisation de l'activité économique. Son rôle est officiellement de chapeauter les expertises des établissements à risque, mais aussi "de rassurer l'opinion et de diffuser des procédés techniques capable d'atténuer les nuisances"⁹⁹. Cela signifie qu'il doit œuvrer à une cohabitation entre l'industrie et les habitations. La mise en œuvre de ce voisinage implique donc une dimension concrète et scientifique (les innovations techniques), mais aussi un versant plus symbolique, par l'intermédiaire d'une euphémisation des nuisances et un optimisme exacerbé quant aux progrès inévitables de la science dans leur gestion.

En s'attachant aux sources disponibles, on retrouve cette double dimension. En effet, les contributions présentes dans la presse témoignent clairement d'une distorsion entre la réalité de la Bièvre et l'irénisme de certains scientifiques. Par exemple, il est affirmé dans la Gazette de France, le 9 septembre, 1823 que la manufacture des Gobelins doit à la Bièvre des "eaux

⁹⁴ A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1982, pp. 194-195.

⁹⁵ Rapport du ministre de l'intérieur, exposé des motifs du décret du 15 octobre 1810.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Thomas Le Roux, « La mise à distance de l'insalubrité et du risque industriel en ville : le décret de 1810 mis en perspectives (1760-1840) », *Histoire & mesure* [En ligne], XXIV-2 | 2009, mis en ligne le 31 décembre 2009. Il faut ajouter que certains hygiénistes, comme Parent-Duchâtelet, iront même jusqu'à dénigrer à l'inconfort olfactif un quelconque fondement : "C'est qui lui permet d'affirmer l'innocuité du clos d'équarrissage de Montfaucon, des artisanats de la Bièvres, du bleu de prusse et du chancre dans les ruisseaux". T. Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris 1770-1830*, Paris, Albin Michel, collection l'Évolution de l'Humanité, 2011, p. 338.

⁹⁹ A. Corbin, "L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhaussmannienne", *Histoire, économie & société* Année 1983 2-1 pp. 111-118

propices à la beauté des couleurs¹⁰⁰. De même, on lit dans une contribution du 6 novembre 1828 dans le Journal du Commerce “qu’une fois la Bièvre assainie, sera agrandira l’industrie de ce quartier par de nouveaux éléments de bien-être et de prospérité”. De plus, le géographe Conrad Malte-Brun fait le compte-rendu d’une séance publique de l’académie royale des sciences ayant eu lieu deux jours plus tôt, dans le Journal des débats, le 4 juin, 1823. Selon lui, les découvertes scientifiques exposées par Dupin permettront de “diminuer l’insalubrité des eaux stagnantes de la Bièvre”. En outre, il restitue, tout en les critiquant, les propos du scientifique affirmant que la supériorité industrielle des anglais vient de leur capacité à faire ruisseler les connaissances des plus hautes sphères vers les plus humbles. C’est précisément cette confiance dans la capacité de la population à saisir rationnellement les enjeux des nuisances, c’est-à-dire, officiellement, à moduler leur comportement dans l’intérêt du bien commun, officieusement, à agir selon l’intérêt des industriels, qui est soulignée à plusieurs reprises. Une contribution du Constitutionnel datant du 25 mai 1830 (correspondant inconnu) s’attache aux “habitants de paris, [qui] par un mouvement naturel aux populations nombreuses, actives, instruites et opulentes, aiment les soins que l’on prend pour embellir leur séjour”. Il ajoute : “ils apprendront bientôt que les eaux abondantes iront apporter la fraîcheur et la santé dans les moindres habitations [...] ils sauront qu’un système nouveau pour l’écoulement des eaux, en desséchant le sol trop humide, rendra bientôt Paris moins fangeux, et l’air qu’on y respire plus sain”. Un pari est donc fait quant à la réciprocité existante entre les pouvoirs publics (qui prétendent œuvrer au bien commun) et les habitants (en anticipant leur reconnaissance envers l’œuvre bienfaisante des premiers). Surtout, à la différence des autres contributions étudiées, il s’agit ici de mettre en évidence la lucidité des citoyens sur les sujets touchant la santé publique. Le succès des politiques menées est assuré, et les Parisiens sauront apprécier ce changement. On peut donc reformuler ce pari : il s’agit de s’assurer que les Parisiens comprendront l’action publique soucieuse de l’intérêt commun, alors qu’il n’est question de l’intérêt de quelques-uns.

Si ces propos ne sont pas tenus par des riverains de la Bièvre, mais par des membres de la sphère politique, ils méritent d’être pris en compte dans la mesure où cette rhétorique hygiéniste se retrouve dans la correspondance étudiée (1835-1836). En effet, dans les lettres reçues et envoyées par l’ingénieur en question, les descriptions de l’insalubrité de la Bièvre sont couplées à des témoignages plus larges. En effet, aux considérations purement physiques s’ajoutent des remarques d’ordre psychologique ou moral.

Les descriptions physiques reproduisent tout en précisant ce qui avait été étudié dans la seconde partie. La rivière est dans un “état déplorable”, ses eaux “sont chargées de couleur, teintures sang”, “puantes”, “infectes et chargées de débris animaux”. Il est aussi question “de la masse de boue noire et infecte dans laquelle pullulent les insectes et les miasmes pestilentiels”¹⁰¹. On trouve même dans une plainte adressée en 1819 par un maire de banlieue (un des seuls témoignages de riverains non industriels) l’affirmation selon laquelle le curage est inefficace, que les plaintes des habitants ne sont pas prises en compte et une accusation envers l’omnipotence des propriétaires”¹⁰². A travers cette dimension purement sensible, on

¹⁰⁰ On trouve aussi une annonce du Journal du Commerce, datant du 16 décembre 1821, qualifiant les eaux de la Bièvre comme “limpides”.

¹⁰¹ D.3S3 - 1 (lettres 49/299/448/466/470)

¹⁰² D3S3-2A

voit que, malgré les dires des politiciens et les innovations techniques, la Bièvre reste surexploitée et dégradée.

Plus largement, les lettres contiennent aussi des descriptions dépassant la pure sensibilité. L'eau n'est pas seulement posée comme infectée ou dégradée, mais aussi comme porteuse d'un "mal", dont l'odeur "peut nuire à la santé des riverains"¹⁰³. Par ailleurs, les eaux sont accusées de comporter une "matière corrompue"¹⁰⁴. La gêne physique occasionnée par l'insalubrité de la Bièvre est donc aussi un danger moral. En ce sens, ce vocabulaire doit s'inscrire dans le mouvement hygiéniste se développant à partir du début du XIXe siècle, et dont les politiques publiques tendent à rendre la ville propre mais aussi la population moralement et socialement saine¹⁰⁵.

Il faut noter ici qu'aux plaintes des riverains concernant l'insalubrité de la Bièvre, envisagées juste au-dessus, se joignent des plaintes contre les politiques menées et contre les usines jugées responsables des gênes. D'une part, les réglementations en place sont jugées trop strictes, notamment l'interdiction de jeter les eaux émanant des usines dans la rivière¹⁰⁶. D'autre part, plusieurs plaintes sont exprimées contre les usines en question, certaines par de simples habitants, d'autres par des industriels. Par exemple, un procès-verbal constate "que les eaux puantes et corrompues sortaient de la fabrique"¹⁰⁷ ou que des "eaux chargées d'une couleur vert foncé sortaient de l'atelier de maroquinerie, au grand préjudice de sa conservation"¹⁰⁸. En particulier, la conscience de la responsabilité de certaines fabriques se double d'une dénonciation de leur incivisme, puisqu'en altérant la rivière, ils empêchent les autres riverains de travailler. Il est notamment question d'un écoulement d'eaux puantes dans la rivière morte à proximité d'une fabrique de noir animal qui "gêne considérablement les riverains tant par son infection que par la nécessité où ils se trouvent de supprimer leurs tonneaux"¹⁰⁹. Ensuite, il est affirmé d'un égout d'une fabrique de noir animal qu'il "dégorge des eaux sales et corrompues lesquelles dénaturent complètement l'eau de la Bièvre à une grande distance en aval, de manière à interdire le travail aux industriels riverains"¹¹⁰. En amont, "les eaux sont plutôt claires et nettes, alors qu'en dessous, elles sont épaisses et dégagent les goûts les plus fétides". La lettre précise que ce comportement est un abus, puisqu'il n'est "pas juste qu'une population considérable soit ruinées et asphyxiée au profit d'un seul homme"¹¹¹.

Pourtant, ce refus de la primauté de l'intérêt particulier sur l'intérêt collectif n'est que de façade, puisque les plaintes émanent de particuliers ne pouvant plus travailler du fait de l'altération des eaux. En ce sens, malgré le fait que les nuisances sont admises assez communément, la préoccupation des riverains artisans et industriels reste la poursuite de leurs activités.

¹⁰³ D.3S3 - 1 (lettre 466)

¹⁰⁴ D.3S3 - 1 (lettres 349/354)

¹⁰⁵ G. Seignan, « L'hygiène sociale au XIXe siècle : une physiologie morale », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 40 | 2010, 113-130.

¹⁰⁶ D.3S3 - 1 (lettres 62/223)

¹⁰⁷ D.3S3 - 1 (lettre 295)

¹⁰⁸ D.3S3 - 1 (lettre 331)

¹⁰⁹ D.3S3 - 1 (lettre 49)

¹¹⁰ D.3S3 - 1 (lettre 354)

¹¹¹ D.3S3 - 1 (lettre 349)

b) La canalisation de 1828 : politisation des sens

Le second point de cette partie est la canalisation de la Bièvre qui importe grandement pour notre perspective car elle signifie l'abandon politique du sauvetage de la Bièvre, tout en rendant explicite les négociations entre propriétaires et responsables politiques (jeu d'influence, pot de vin, etc.).

La décision de canaliser la Bièvre est issue des observations de Parent-Duchâtelet, à qui l'Académie de médecine avait réclamé un rapport sur la rivière. En 1822, ce rapport est rendu public et fait état des mêmes manques que celui de Hallé, près de trente ans auparavant : "le dédale de biefs, canaux, déversoirs, bassins et vannes, nécessaires aux besoins des usagers et à la régulation du niveau des eaux, est toujours aussi présent"¹¹². En revanche, à la différence de celui-ci, l'utilité de l'industrie n'est pas remise en cause, il faut au contraire débarrasser Paris des nuisances¹¹³. A ce titre, augmenter le débit de la Bièvre, se reposer sur des innovations techniques donc, suffira à la rendre à nouveau propice pour l'industrie¹¹⁴. Pour ce faire, il suggère d'encaisser la Bièvre avec des murs, de lisser la pente du cours et de créer des réservoirs près de la manufacture des Gobelins. Par ailleurs, la décision qui transforme les propositions de Parent-Duchâtelet en projet effectif témoigne d'une intervention de l'État, et non plus simplement des autorités locales. En 1826, la Municipalité prend la décision d'acheter les moulins situés au bord de la rivière et adopte le projet de canalisation qui débutera en 1828.

Cette décision politique est pourtant plus complexe qu'en apparence. La presse permet notamment de comprendre comment elle s'est accompagnée de négociations entre plusieurs acteurs, politiques, scientifiques et industriels. On peut faire mention d'un échange de lettres ouvertes dans le *Journal du Commerce* entre septembre et novembre 1827. Il est question d'un conflit entre les tanneurs de Montorgueil et ceux du Faubourg Saint-Marceau quant à l'emplacement de la Halle aux cuirs. Le 23 septembre, un tanneur de Montorgueil remet en cause le projet d'un déplacement de cette halle, conséquence d'un chantage des tanneurs du 12^e arrondissement : "Depuis longtemps, Messieurs les tanneurs du faubourg Saint-Marceau (Saint-Marcel) demandaient à l'autorité que la rivière de Bièvre qui traverse les usines fût encaissée et canalisée. L'importance des résultats d'un pareil travail, dans l'intérêt de l'industrie et plus encore dans celui de la salubrité publique, a éveillé l'attention du gouvernement. On a ordonné des études préparatoires, un devis fait par ordre supérieur porte à 1, 5 000 000 f. le montant des dépenses de l'entreprise, et la ville s'est engagée à faire les frais des 4.5e des travaux, si les riverains voulaient y concourir pour le restant de la somme. Vous croyez peut-être que MM. les tanneurs ont mal reçu cette proposition ? Point du tout ; au lieu des 300 000 f. qu'on leur demande, ils en offrent 500,000, à une condition pourtant, c'est que la halle aux cuirs, maintenant située rues Française et Montorgueil, serait transférée dans leur quartier". Le tanneur met notamment en cause les arguments de ses adversaires : les prix réduits

¹¹² T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.

¹¹³ T. Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris 1770-1830*, Paris, Albin Michel, collection l'Evolution de l'Humanité, 2011, p. 421.

¹¹⁴ Parent-Duchâtelet et Pavet de Courteille, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822.

des terrains du sud de Paris, mis en avant par les “spéculateurs en terrain du quartier rue Mouffetard et le pot de vin de 200 000 f.

Le 18 octobre, la même année, une réponse est donnée par les tanneurs du Faubourg Saint-Marcel afin de justifier son déplacement : “la halle ne satisfait aucunement aux besoins du commerce, puisqu’on n’y dépose aucune marchandise, et que loin de produire un revenu, elle ne couvre pas même les frais de garde ; qu’il est donc dans l’intérêt de la ville et du commerce de refaire une halle aux cuirs ; qu’on ne doit pas la refaire au même lieu, parce qu’on y manque d’espace intérieurement et extérieurement, qu’elle gêne le quartier où elle est située, et y est gênée ; parce que les peaux de boucheries, matière première, partie importante du commerce, ne peuvent pas y être déposées ; que les ordonnance sanitaires ayant éloigné de l’intérieur de la ville les magasins et les fabriques de peaux, le commerce se trouve divisé sur des points très éloignés ; qu’une halle étant instituée pour former un point de réunion, doit être placée dans le lieu le plus propre à réunir le commerce ; que, par suite des ordonnances sanitaires, le quartier de la rue Mauconseil ne peut plus remplir ce but”. Les différentes régulations empêchent donc un plein épanouissement du commerce, et c’est à ce titre que la halle peut “sans inconvénient être placée à l’extrémité de la ville”, là où celles-ci ne sont pas actives. En ce sens, affirmer que l’artisanat et les industries gênent à Montorgueil, mais pas dans le 12^e arrondissement suppose que le quartier de la Bièvre soit déjà sacrifié dans les esprits des riverains et industriels.

Finalement, le 13 novembre, une annonce est faite afin de clore le débat : “ Si les électeurs du quartier Mauconseil donnent leurs voix au candidat ministériel, ils conserveront la Halle aux cuirs. Les électeurs du faubourg Saint-Marceau auront la halle aux cuirs s’ils nomment le candidat ministériel ; il leur est promis en outre que la rivière de bièvre sera canalisée par le prix de leur bonne conduite”. D’une part, l’État refuse de trancher sur ce conflit et mettant en concurrence les deux quartiers et en jouant sur leurs intérêts ; d’autre part, le critère déterminant l’emplacement de la halle ne réside pas dans les conséquences des nuisances sur le quartier, mais dans un intérêt électoral. Dans ce cadre, la Bièvre, et ses contraintes sensibles sont instrumentalisées et font l’objet d’un chantage : les plaintes ne seront prises en compte que si les quartiers élisent le candidat désigné par le pouvoir.

Le dernier point à mentionner concernant la canalisation de la rivière a trait à la participation des riverains à ce projet. En effet, on vient de le voir, la canalisation était souhaitée par plusieurs riverains et répondait donc à leur demande. Les pouvoirs publics vont plus loin puisqu’on trouve dans la Gazette de France, le 6 août 1830, une ouverture à des soumissions potentielles relatives aux travaux. Les riverains sont donc invités à se prononcer sur le projet. Or, il est précisé que « les adjudicataires peuvent déposer leurs soumissions avec certificat de capacité ». La participation des riverains à ce projet est donc limitée à un critère financier. Dit autrement, les riverains pouvant se prononcer sur la tenue des travaux ne seront autres que les industriels, et non les habitants moins aisés.

Ainsi, la période considérée a montré que la prise en compte des sensibilités par les politiques publiques est minimale : le décret de 1810, tout en incluant l’odorat dans les critères permettant d’établir l’insalubrité, n’est pas réellement un frein à l’exploitation de la Bièvre, mais propose des solutions de court-terme visant sa poursuite. Les plaintes des riverains ne sont donc pas entendues. Dans la relation inverse, des dirigeants aux habitants, on peut noter

une influence des hygiénistes quant à la caractérisation des nuisances par les riverains, qui ne sont plus seulement un phénomène physique, mais aussi un phénomène moral. En ce sens, il est possible de parler d'une politisation des sens, plutôt que d'un façonnage des sens par les politiques publiques. Il faut ajouter que l'existence de plaintes riveraines relatives aux nuisances ne présume pas de leur intérêt pour la sensibilité en tant que telle : la continuation de leur activité est la priorité principale.

Résultats

En traitant ces sources, on se rend compte qu'elles contiennent une diversité d'acteurs et surtout qu'il est impossible de départager entre la catégorie des riverains et celle du pouvoir politique. En effet, qu'il s'agisse de la période révolutionnaire ou des années 1830, la Bièvre bénéficie d'un statut juridique particulier. Comme l'a souligné T. Leroux, les riverains sont les propriétaires de la rivière du fait de leur rôle dans son entretien depuis 1732. Au sein de la communauté des "propriétaires et intéressés à la conservation de la Bièvre" et par son intermédiaire, les riverains revendiquent leurs intérêts et prennent des décisions relatives à la rivière. Cela constitue un pouvoir local au sein duquel les riverains doivent être inclus à différents degrés selon leur investissement (du commissaire au simple riverain payant ses frais de répartition). En ce sens, il est fallacieux de supposer un peuple de Paris que l'on opposerait au pouvoir politique.

De même, il existe des conflits d'usages entre les riverains. En ce sens, n'importe quel document porte la trace de l'exercice d'un pouvoir quelconque et il est impossible de trouver des témoignages individuels purs de tout intérêt. Par exemple, le discours d'un commissaire aux Intéressés de la conservation de la Bièvre peut être compris à la fois comme celui d'un pouvoir local dont l'intérêt n'est pas la préservation de la rivière mais son exploitation la plus poussée et la plus libre ; à la fois comme celui d'un pouvoir communal puisque celui-ci doit rendre des comptes aux représentants de la commune du XII^e arrondissement (à travers sa voix et les décisions qu'il prend, c'est aussi un autre pouvoir qui s'exprime) ; à la fois comme celui d'un riverain possédant un commerce au bord de la rivière que l'insalubrité pourrait incommoder. Les pouvoirs sont donc multiples, ils opèrent à différentes échelles et concernent des catégories différentes de personnes¹¹⁵.

En revanche, les sources permettent d'établir une distinction entre deux types de riverains : les riverains industriels/propriétaires et les riverains qui ne le sont pas (blanchisseuses, habitants). Les premiers militent pour leurs intérêts auprès du pouvoir local et municipal (poursuite des activités) tandis que les seconds se plaignent des nuisances sans chercher à favoriser l'industrie. Les sources sont surtout issues du premier groupe car c'est lui qui dispose d'une audience politique. Si le second groupe est quasiment toujours absent des sources traitées, on peut néanmoins supposer sans existence car font brièvement mention de personnes se plaignant simplement des nuisances (sans justifier ces plaintes par l'impossibilité de travailler).

¹¹⁵ Néanmoins, les sources envisagées laissent penser que c'est le pouvoir local qui prime sur tous les autres, l'insalubrité étant subordonnée aux intérêts économiques.

Ce point a donc nuancé tout en facilitant mon point de départ quant à la nécessité de trouver des témoignages exposant l'intimité des individus sans méditation d'autres types d'acteurs (le pouvoir politique notamment).

L'analyse des sources précédemment mentionnées permet l'établissement de plusieurs conclusions. Des continuités sont visibles dans la manière dont les riverains perçoivent la rivière et ses nuisances, mais on peut aussi identifier des évolutions.

Concernant les continuités, il est clair que le jugement général des riverains concernant la salubrité de la Bièvre, ses aspects les plus évidents, les expressions les plus utilisées n'a pas évolué. Entre 1791 et 1836, la rivière des Gobelins demeure dans un "état pitoyable" (correspondance d'un ingénieur), un véritable "cloaque", du fait de la vase et de la boue s'amoncellant dans son cours. Le fait que la Bièvre n'offre plus les eaux pures qui avait fait sa renommée des siècles auparavant semble être une évidence. Les politiques menées par l'État et la municipalité de Paris n'ont d'ailleurs jamais prétendu œuvrer à un retour vers la Bièvre salubre du XIIe siècle et les riverains n'ont jamais exprimé un tel souhait. Plutôt, il s'agit pour le pouvoir d'assurer l'expansion de l'activité industrielle, ce qui implique un traitement à court terme des nuisances. Les très nombreux curages, la limitation des tonneaux de blanchisseuses ou encore l'interdiction de jeter des déchets dans la rivière sont des mesures visant à permettre un meilleur écoulement des eaux. Ils visent à répondre à une nécessité momentanée sans se préoccuper des raisons plus profondes à l'état de la rivière : sa surexploitation depuis des décennies. En ce sens, on peut parler d'un certain fatalisme dans les esprits.

Ce deuxième aspect, le rapport des riverains à la Bièvre comme à une ressource exploitable et source de profit, est valable et identique pour les deux périodes. Il est autant question sous la Révolutions des "avantages de la Bièvre pour le XIIe" arrondissement qui "fait vivre et alimente 20 000 personnes" qu'à la première moitié du XIXe siècle se fait la nécessité pour les artisans et industriels de "continuer l'exercice de leur profession" malgré l'état des eaux. Les usines suspectes sont celles qui interdisent, par leurs émissions de produits chimiques, "le travail des autres en aval".

En ce sens, l'hypothèse de départ, inspirée des travaux de C. Spackman n'est pas validée : les politiques publiques ne forgent pas les sensibilités. En revanche, à ces deux continuités, la dégradation des eaux et la considération économique, on peut exposer trois changements, qui sans permettre de parler d'une modification politique des sens, impliquent une politisation des sens.

1) Finesse des descriptions

La première est hypothétique car il est possible qu'elle soit issue du type de sources utilisées pour les deux périodes. Entre les deux périodes, une différence quant au nombre de descriptions et la finesse des descriptions est notable. En effet, sous la Révolution, il est question de manière assez neutre, des "immondices", de "l'état pitoyable" de la rivière, de la

putréfaction liées à des parties charnues jetées” dans la rivière, des quantités importantes de vase et de boue. Au tournant des années 1830, les mêmes types d’expression sont utilisées mais des détails techniques sont aussi apportés. Il ne s’agit pas seulement de la boue ou vase en général mais “des masses de boue noire et infecte dans laquelle pullulent les insectes”, “des eaux infectes chargées de débris animaux”, mais aussi du mauvais état des berges et du niveau des sols par rapport à la rivière. De plus, à la prééminence de la vue sous la Révolution s’ajoute des descriptions touchant à l’odeur pestilentielle de l’eau /ses “miasmes pestilentiels) et “aux goûts les plus fétides” émanent de la rivière.

Or, pour la période révolutionnaire, l’analyse repose avant tout sur des documents administratifs et des correspondances entre l’administration communale et le Commissaire chargée de la conservation de la Bièvre, tandis que la seconde période est abordée avec la correspondance d’un ingénieur. Il est donc cohérent que le second type de source apporte davantage de détails techniques que le premier. En ce sens, cette première rupture doit d’abord être comprise comme une hypothèse et non nécessairement comme l’expression d’une plus grande attention sensibles aux nuisances.

2) Du physique au psychologique

La deuxième évolution notable touche les motifs mobilisés par les riverains pour justifier la dégradation de la rivière. Sous la Révolution, il est surtout question comme on vient de le rappeler, de la putréfaction et de l’infection des eaux. Il s’agit donc surtout de descriptions de l’état physique de la rivière par l’intermédiaire de l’odorat et de la vue. L’eau est “sale”, “infecte”, pleine “d’immondices”. En dehors de ces remarques générales, les descriptions portent sur la quantité de vase et du trop nombre de tonneaux de blanchisseuses.

Vers 1830, ces descriptions existent toujours mais elles s’intègrent à des témoignages plus larges. En effet, aux considérations purement physiques s’ajoutent des remarques d’ordre psychologique ou moral. L’eau n’est plus seulement envisagée comme infectée ou dégradée, mais comme un portant “mal”, une odeur “pouvant nuire à la santé des riverains”. Par ailleurs, les eaux sont accusées de comporter une “matière corrompue”. Ce vocabulaire doit s’inscrire dans le mouvement hygiéniste se développant à partir du début du XIXe siècle.

3) De la propriété collective à l’autonomie relative

La troisième évolution concerne la manière dont les riverains explicitent leur rapport à la rivière. Sous la Révolution, la Bièvre est considérée à l’aune de la Déclaration des droits de l’Homme et du Citoyen du 26 août 1789, en particulier de l’article 17 : “La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n’est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l’exige évidemment, et sous la condition d’une juste et préalable indemnité”. En effet, on trouve à plusieurs reprises l’affirmation que la Bièvre est la propriété

des habitants du XII^e arrondissement, en particulier des riverains. Ceci protège à la fois contre toute tentative de spoliation d'un individu au détriment des autres propriétaire. On l'a vu avec le commissaire De Rubigny à qui il a été interdit de s'accaparer une berge. Cette idée permet en même temps aux riverains, en particulier les Intéressés à la conservation de la Bièvre d'asseoir leur autorité sur la rivière vis-à-vis du pouvoir communal¹¹⁶ et de refuser l'installation des blanchisseuses. En outre, l'idée de propriété justifie toutes les initiatives et agissements des riverains sur la rivière (déjections de produits chimiques dans la rivière, carcasses ou excréments). Dit autrement, puisqu'il est impossible de distinguer un lieu et son usage par ses habitants, un lieu "pure" dont l'usage serait vu comme un ajout, rien n'est interdit.

Dans les années 1830, l'idée de propriété n'a pas disparu, mais elle est plus nuancée. Il est clair que la préoccupation majeure du pouvoir communale et des Intéressés à la conservation de la Bièvre reste d'empêcher la spoliation "illégal et égoïste" du cours de la rivière par certains riverains. Pourtant, plusieurs témoignages montrent que la Bièvre est aussi considérée à part entière, indépendamment de l'usage qu'en font les hommes. D'une part, parce que les nuisances émanant de la rivière sont considérées comme des risques à sa "conservation". Cela signifie qu'une entité présente doit être préservée par rapport à une altération estimée comme probable. D'autre part, parce que la motion du terme "dénaturalisation" témoigne d'une conscience aigüe d'une modification de l'environnement, tout autant que son identité initiale, pure de toute influence humaine. Il est possible d'identifier à travers ces remarques la conscience d'une altération accrue de la rivière, changement qui ne s'étend plus sur des décennies voire des siècles, mais qui se déroule le temps d'une génération et dont l'évidence demeure plus simple à saisir. Affirmer que la nature serait propriétaire d'elle-même est ici expressif au vu du nombre de sources que nous avons et ce qu'elle exprime ; en revanche, il est certain la distinction nette entre la nature d'un lieu et son usage n'est plus de mise ici.

On peut désormais répondre à nos deux questions initiales.

Concernant l'impact des politiques publiques sur les sensibilités, il est impossible de soutenir qu'elles aient modifié directement le rapport sensible des usages à la rivière. En revanche, la manière dont les textes législatifs et juridiques font mention des nuisances demeure une référence à partir de laquelle les riverains vont pouvoir exprimer leur désagrément. En ce sens, un façonnement conceptuel lié à l'hygiénisme des sensibilités est notable. De plus, l'action des organes conseiller impliquant une euphémisation des désagréments, ceux-ci œuvrent, même négativement, à l'influence des sensibilités.

Concernant l'impact des sensibilités sur les politiques publiques, on a souligné que les sensibilités ne sont que superficiellement prises en compte, le décret de 1810 étant l'expression d'une primauté des intérêts économiques. Pourtant, la Bièvre est au cœur de négociations, liées notamment à son insalubrité qui permettent de parler d'une politisation de la sensibilité. En effet, les plaintes et les réclamations apparaissent alors comme un levier d'action politique et font objet de chantage.

¹¹⁶ On l'a souligné dans l'analyse, la propriété implique aussi des devoirs ; or, l'un des requiem des plaintes riveraines tout autant que le combat de la commune et des commissaires, consiste à faire payer à tous les frais de curage, ladite répartition.

Conclusion : recommandations fondées sur les résultats de la recherche

Les conclusions tirées de l'analyse de la Bièvre ne doivent pas être exagérément décontextualisées. La généralisation historique est en effet délicate dans la mesure elle suppose que la "matière" de l'histoire soit, par-delà les différences institutionnelles, nationales, culturelles et sociales constituant les temps et les lieux, identique. Le "pouvoir", la "nature", les "politiques publiques", les "sensibilités" apparaissent alors comme des entités dont la teneur ne change pas mais dont le cadre d'inscription évolue. Autrement dit, cela suppose de penser des faits et des valeurs transcendants ceux qui les pensent et les font, tout autant que le cadre spatio-temporel présidant à leur déroulement.

D'une part, entre la période étudiée et la période contemporaine, des changements institutionnels peuvent être établis. Les rapports entre l'Etat et la société ne sont évidemment pas identiques, puisqu'une démocratie représentative n'engage pas la même communication et les mêmes débats qu'une monarchie constitutionnelle. L'échelle des politiques publiques menées diffère également puisque les politiques étatiques unitaires font place à une décentralisation toujours plus poussée et une certaine autonomie de l'échelle local¹¹⁷. Plus simplement, les nouvelles technologies, en particulier les réseaux sociaux, modifient les modalités d'expression des plaintes et revendications. De même, il faut mentionner la modification des rapports entre États et les nouvelles obligations et législations issues de l'intégration européenne.

En revanche, il faut admettre que la période contemporaine est exposée aux mêmes enjeux, et ce de manière encore plus urgente. La question de l'usage de l'eau est par exemple d'actualité dans une situation où sa rareté se fait de plus en plus évidente. Ainsi, lorsque S. Barles mentionne le cycle des *excreta* en milieu urbain prévalant jusqu'au XIXe siècle, sa description est aussi fidèle à des initiatives locales plus contemporaines privilégiant les usages en boucle et la réutilisation.

Il ne s'agit pas ici d'annuler toute possibilité de "leçon de l'histoire", mais de prévenir contre la facilité qui consisterait à superposer complètement deux époques qui ne peuvent pas l'être, malgré leurs évidentes similitudes. Une fois cette précaution établie, il est possible de tenter l'ébauche de quelques recommandations.

1) Gestion de court terme et gestion de long terme

Le cas de la Bièvre a montré que les sensibilités des riverains n'ont pas été directement prises en compte dans la mise en œuvre des politiques publiques. Plutôt, c'est l'expansion économique, par l'intermédiaire de l'artisanat et de l'industrie, qui a toujours fait figure d'élément déterminant. Il faut être plus précis, ce critère était partagé par le pouvoir mais aussi par les riverains dont les intérêts économiques vis-à-vis de la Bièvre étaient cruciaux. Au regard

¹¹⁷ S. Cadiou, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, PUG, 2009.

de l'activité économique permettant une subsistance individuelle et collective, la sensibilité apparaît alors comme une donnée dérisoire.

Pourtant, l'exploitation d'une ressource et le profit qu'elle engendre pour un lieu et ses habitants doit être rattachée, pour être durable, à une régulation publique. Dans le cas de la Bièvre, et pour les nuisances parisiennes plus généralement, les diverses plaintes et politiques menées ont toujours visé à poursuivre les activités économiques. Dit autrement, il s'est surtout agi de guérir au lieu de prévenir.

Ainsi, seule une vision de long terme peut donc sauver un lieu d'une surexploitation et de son extinction. Ceci suppose d'accepter les pertes économiques issues des diverses régulations (limitation du nombre d'établissement, contrôle strict des berges, fermeture éventuelle) et surtout d'appliquer celles-ci à l'ensemble du territoire sans distinction.

2) Les sensibilités : indicateur crucial

Il s'en suit que les sensibilités sont un indicateur crucial pour la mise en œuvre des politiques publiques, tant dans l'estimation des besoins des citoyens que dans la pertinence des politiques menées (résultat, évaluation). En effet, les sensibilités sont pour les riverains un indicateur de l'état insalubre de la Bièvre (odeurs pestilentielles, visions de la saleté et des amoncellements de déchets) et permet donc la communication de besoins au pouvoir par l'intermédiaire de potentielles plaintes ; les sensibilités permettent aussi au pouvoir politique d'évaluer l'impact des politiques liées à la rivière.

Cela suppose que la sensibilité demeure une source d'information perçue comme légitime pour celui qui la produit (les riverains) et pour celui qui la reçoit (pouvoir politique). En effet, le cas de la Bièvre montre que les perceptions des riverains, au lieu d'être entendues, ont fait l'objet de négociations politiques. Les nuisances liées à la surexploitation du lieu ont offert un levier d'action pour le pouvoir. Du côté de la majorité des riverains également, les sensibilités n'ont pas été prises en compte du fait des intérêts économiques en jeu¹¹⁸. Assumer le caractère utile et informatif des sensibilités permettrait que des besoins sociaux émergent plus rapidement au sein de la population et qu'ils s'inscrivent par la suite dans l'agenda politique. Pour utiliser les mots, une conception dominante et monopolistique du problème en question, la « policy image », (les nuisances comme gênes inhérente au progrès social et industriel) soit perturbée par une autre vision du problème, via l'intervention de nouveaux acteurs et de nouveaux critères (les nuisances comme résultat d'une surexploitation industrielle et artisanale)¹¹⁹.

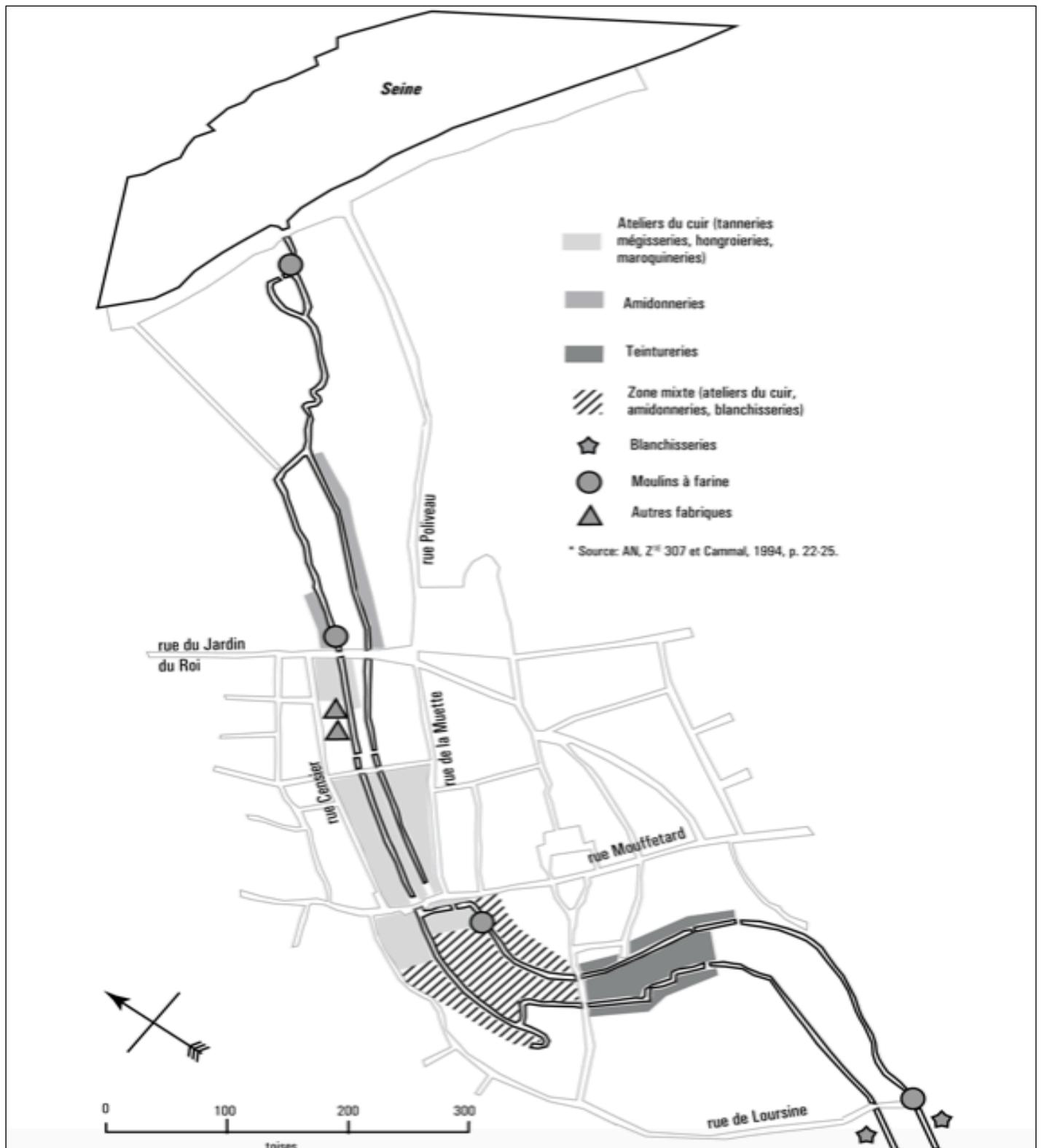
3) Sensibilités et propriété

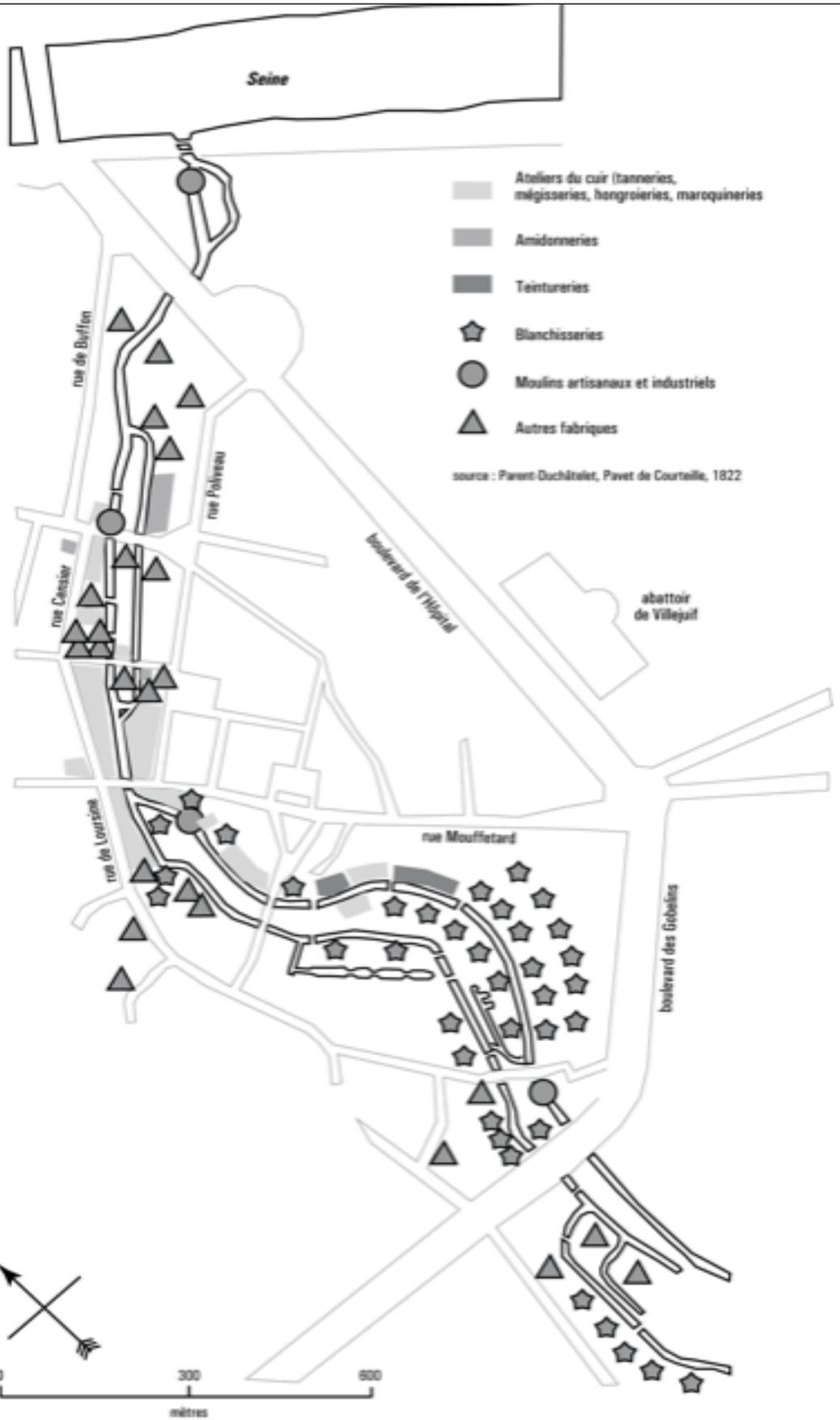
¹¹⁸ Quant à ceux pour qui la sensibilité importe, les riverains non industriels, leur audience politique est quasi nulle.

¹¹⁹ F. Baumgartner, B. Jones, *Agendas and Instability in American Politics*, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

Le cas de la Bièvre pose la question de la propriété privée individuelle vis-à-vis du bien commun. On l'a vu, l'impunité des riverains industriels de la Bièvre trouve en partie son origine dans une appropriation progressive du lieu, actée par la décision de 1732, et d'un manque de moyen de l'administration pour imposer ses vues (notamment sous la Révolution). C'est le statut juridique de la Bièvre et les intérêts économiques des riverains qui ont interdit une adhésion générale aux initiatives promouvant une restriction de son exploitation. Ainsi, si la prise en compte de la propriété et des intérêts des acteurs est cruciale, il demeure que la propriété doit rester soumise à l'État de droit. En ce sens, la présence de soutien institutionnel assurant aux riverains une sécurité économique, en dehors de leur activité productive nuisible, serait une manière de réorienter stratégiquement leurs intérêts privés vers le bien commun.

Annexe 2 et 3 : Leroux, 2010





Bibliographie

Sources primaires

Archives

- Archives de Paris (AP)
- RetroNews

Écrits imprimés

- S. Dupain, *La Bièvre. Nouvelles recherches historiques sur cette rivière et ses affluents depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, Champion, 1886.
- J-N. Hallé, « Rapport sur l'état actuel du cours de la rivière de Bièvre » lu le 30 août 1790, *Histoire et Mémoires de la Société Royale de Médecine*, 1790.
- C. Lachaise, *Topographie médicale de Paris*, Paris, 1822.
- Observations pour les propriétaires et intéressés à la conservation des eaux de la rivière de Bièvre, dites des Gobelins, contre le prétendu projet de l'Yvette, Paris, Jorry, 1789.
- *Plaise à la cour considérer les dangereux accidents et incommodités que le public souffre à cause des teinturiers et tanneurs qui rendent la rivière de Seine malade*, Paris, s. d. [fin XVIIIe siècle].
- F-X. Garnier, *Régime ou traité des rivières et cours d'eau de toute espèce, salines et manufactures insalubres*, 1825, Paris, 2e édition, 2 vol.
- A. Parent-Duchatelet, A. Pavet, C. de Courteille, *Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins*, Paris, 1822.
- A-A. Parmentier, *Dissertation sur la nature des eaux de la Seine*, Paris, 1787.
- A. Delvau, *Histoire anecdotique des barrières de Paris*, 1865.

Sources secondaires

Ouvrages

- J. Anckaert, R. Gagneux, G. Conte, *Sur les traces de la Bièvre parisienne. Promenades au fil d'une rivière disparue*, Paris, Parigramme, 2003.
- J. Anckaert, *La Bièvre parisienne : son asservissement, sa capture, sa disparition (1902-1912)*, thèse, 1994.
- M. Anderson, E. Ashby, *The Politics of Clean Air*, Oxford, 1981.
- S. Antoine, F. Pizzorni-Itié, *La Bièvre redécouverte*, Les Loges-en-Josas, JDG, 2000.
- P. Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident. Du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Point, 2014.

- I. Backouche, *La trace du fleuve. La Seine et Paris (1750-1850)*, Paris, EHESS, coll. « En temps et lieux », 2016.
- O. Balaÿ, O. Faure, *Lyon au XIXe siècle : l'environnement sonore et la ville*, Lyon, Centre Pierre Léon, 1992.
- S. Barles, *La Ville délétère. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain XVIIIe-XIXe siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- S. Barles, *L'Invention des déchets urbains. France, 1790-1970*. Seyssel, Champ Vallon, 2005.
- M. Bennett, D. Warfield, *The Nature of Cities: Ecocriticism and Urban Environments*, 1999.
- C. Bernhardt et G. Massard-Guilbaud, *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe* (Clermont-Ferrand : PU Biais Pascal, 2002).
- C. Bonneuil et J-B. Fressoz, *L'Événement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Seuil, 2013.
- P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- P. Bourdieu, *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
- K. Bowie (dir), *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris, 1801-1853*, Paris, Éditions Recherches, 2001.
- H. Burstin, *Une révolution à l'œuvre. Le faubourg Saint-Marcel (1789-1794)*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
- C. Cammal, *Naissance d'une pollution industrielle : la rivière de Bièvre (1732-1840)*, mémoire de maîtrise, Université Paris I, 1994.
- S. Castonguay, *Urban Waters: Re-making Rivers, Cities and Space in Europe and North America*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2012.
- L. Chevalier, *Classes laborieuses, classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2002.
- R. W. Cobb, C. L. Elder, *Participation in American Politics. The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1972.
- A. Cohen, *La rivière des Gobelins*, Tours, Farrago, 2000.
- A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Aubier, 1982.
- A. Corbin, *Le Temps, le désir et l'horreur*, Paris, Flammarion, 1998.
- A. Delarge, T. Leroux, *La Bièvre, de la source à Paris, histoire(s) d'une rivière suburbaine*, Créaphis, 2016.
- J. Duffy, *The Sanitarians A: History of American Public Health* Urbana, 1990.
- J. Ehrard, *L'Idée de nature en France dans la première moitié du 18e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.
- M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.
- B. Fortier et al., *Les Politiques de l'espace parisien à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Corda, 1975.
- P. Fournier, C. Gauge, E. Grech, *La Bièvre, Tome II, La banlieue de Paris*, Paris, Alan Sutton, collection Mémoire en images, 2003.

- P. Fournier, C. Gauge, E. Grech, *La Bièvre. Tome III. Une rivière dans Paris*, Paris, Alan Sutton, collection Mémoires en Images, 2004.
- P. Fournier, *La Bièvre la Haute Vallée*, Paris, Alan Sutton, 2003.
- J-B. Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, collection L'Univers historique, Paris, Le Seuil, 2012.
- J. Fromageau, *La police de la pollution à Paris de 1666 à 1789*, thèse, université Paris 2, 1989.
- R. Gagneux, *Le cours de la Bièvre à Paris aujourd'hui*, Paris, Les Editions Municipales, 1999.
- C. Ginzburg, *Le fromage et les vers*, Paris, Flammarion, 1980.
- F. Graber, *La qualité de l'eau à Paris, 1760-1820*, *Entreprises et Histoire*, n°50, 2008.
- C. Hood, *The tools of government*. London, Macmillan, 1983.
- S. Kern, *The culture of time and space, 1880-1918*, Harvard University Press, 1983.
- J. Konvitz, *The Urban Millennium*, Carbondale, 1985.
- Farge, le cours ordinaire des choses
- A. Guillerme, A-C. Lefort, G. Jigaudon, *Dangereux, insalubres et incommodes. Paysages industriels en banlieue parisienne, XIXe-XXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2004.
- A. Guillerme, *La naissance de l'industrie à Paris. Entre sueurs et vapeurs : 1780--1830*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.
- G. Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 2010.
- Mei-Yee Lau Leung, *Industrialisation, révolution et transition : étude comparée de la vallée de la Bièvre et de la vallée de l'Yvette au XVIIIème siècle*, Thèse, Université Paris I, 1993.
- D. Le Breton, *La saveur du monde*. Métailié, 2006.
- E. Le Roy Ladurie, « Histoire et climats », *Annales esc*, 14, 1959.
- T. Leroux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris 1770-1830*, Paris, Albin Michel, collection l'Evolution de l'Humanité, 2011.
- T. Leroux, *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVIIe-début XXe siècle* (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2016.
- L. Lestel, C. Carré, *Les rivières urbaines et leur pollution*, Paris, Quae, 2017.
- G. Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle*, Paris, EHESS, 2010.
- G. Massard-Guilbaud, *Culture, technique, gestion de l'espace. Une histoire sociale de la pollution industrielle dans les villes françaises (1789-1914)*, Thèse HDR, Lyon II, 2003.
- C. Mauch, C. Pfister (dir.), 2009, *Natural Disasters, Cultural Responses: Case Studies toward a Global Environmental History*, Lahnam MD, Lexington Books.
- H. Michel, « Chapitre 7 / Mouvements sociaux, groupes d'intérêts et politiques publiques », Olivier Borraz éd., *Politiques publiques 2. Changer la société*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 189-212.
- P. Muller, *Les politiques publiques*. Presses Universitaires de France, 2015.
- J. Parr, *Sensing Changes, Technologies, Environments, and the Everyday, 1953-2003*, Vancouver, UBC Press, 2010.

- H. L. Platt, *The Electric City: Energy and the Growth of the Chicago Area, 1880-1930*, Chicago, 1991, p. xvi.
- D. Roche, *Le peuple de Paris, Essai sur la culture populaire au 18e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.
- Sonnenscher, work and wages, natural laws, politic and the eighteenth century
- J. Tarr and Gabriel Dupuy (ed.), *Technology and the Rise of the Network City in Europe and America*, Philadelphia, 1988.
- G. Vigarello, A. Corbin, J-J. Courtine, *Histoire du corps. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005.
- D. Worster, *The Wealth of Nature: Environmental History and the Ecological Imagination*, Oxford University Press, 1993.

Articles et contributions

- *Nature*, dix-huitième siècle, 2013/1 (n° 45).
- J. Anckaert, "Pollution de la Bièvre parisienne, Société historique et archéologique du XIIIe arrondissement", 1996, n°27, p. 25-39.
- L. Boltanski, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, 26-1, 1971.
- D. J. Boorstin, "Editor's Preface," in C. W. Condit, *American Building: Materials and Techniques from the First Colonial Settlements to the Present*, Chicago.
- S. Castonguay, "Risques, dangers et catastrophes naturelles" in D. Niget, M. Petitclerc (dir), *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 213-226.
- J. Commaille, « Sociologie de l'action publique », L. Boussaguet (éd), *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Presses de Sciences Po, 2014, pp. 599-607.
- A. Corbin, "L'opinion et la politique face aux nuisances industrielles dans la ville préhaussmanienne", *Histoire, économie et société*, 1983-1, p. 111-11.
- W. Cronon, « Le problème de la wilderness, ou le retour vers une mauvaise nature », *Écologie & politique*, vol. 38, no. 1, 2009, pp. 173-199.
- J.-B. Fressoz, « Circonvenir les circumfusa. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des "choses environnantes" : France, 1750-1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009, vol. 56, no 4, p. 39-76.
- P. Le Galès. « Gouvernance », dans L. Boussaguet (éd), *Dictionnaire des politiques publiques*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 299-308.
- C. Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, vol. 6, no. 6, 1980, pp. 3-44.
- S. Gregoir, « L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? », *Économie & prévision*, vol. 204-205, no. 1, 2014, pp. 211-224.
- J. Guillerme, "Le malsain et l'économie de la nature", XVIIIe siècle, n°9, 1977.
- P. Hassenteufel, « Sociologie politique : l'action publique », dans P. Hassenteufel (dir). Armand Colin, 2011.

- E. Hazan, "Paris romantique : les pauvres et leurs quartiers", dans E. Hazan (dir), *Paris sous tension*, La Fabrique Éditions, 2011, pp. 65-92.
- A. Ingold, « To historicize or naturalize nature. Hydraulic communities and administrative states in nineteenth-century Europe », *French Historical Studies*, 2009, vol. 32, no 3, p. 386-417.
- K. T. Jackson, "The Impact of Technological Change on Urban Form," in Joel Colton and Stuart Bruchey (ed), *Technology, the Economy, and Society: The American Experience*, New York, 1987.
- P. Lascoumes, L. Simard, « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique*, vol. vol. 61, no. 1, 2011, pp. 5-22.
- P. Lascoumes, et P. Le Galès, « Instrument », L. Boussaguet (éd), *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 325-335.
- F. Locher, G. Quenet, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 56-4, no. 4, 2009, pp. 7-38.
- E. Le Roy Ladurie, « Histoire et climats », *Annales esc*, 14, 1959.
- A. Maioni, « La valeur des valeurs dans l'élaboration des politiques publiques », *Éthique publique* [En ligne], vol. 5, n° 2 | 2003, mis en ligne le 10 janvier 2016.
- M. Mauss, « Techniques du corps », *Journal de Psychologie*, XXXII, 3-4, 15 mars - 15 avril 1936.
- M. V. Melosi, "The place of the city in environmental history", *Environmental history review*, vol. 17, No. 1 (spring 1993), pp. 1-23.
- M. V. Melosi, "Cities, Technical Systems and the Environment", *Environment History Review* 14, Spring/ Summer, 1990, pp. 45-64.
- M. V. Melosi, "Sanitary Services and Decision Making in Houston, 1876-1945", *Journal of Urban History*, 20 (3), 1994, p. 365-406.
- Y. Papadopoulos, "Transformations du style de l'action publique et responsabilité politique", *Politiques et Management Public*, 2001, 19-1, pp. 165-183 ;
- C. M. Rosen, J. A. Tarr, "The Importance of an Urban Perspective in Environmental History", *Journal of the urban history*, Volume: 20 issue: 3, page(s): 299-310, May 1, 1994.
- C. M. Rosen, "Infrastructural Improvement in Nineteenth-Century Cities: A Conceptual Framework and Cases", *Journal of Urban History* 12 (May,1986):222-23.
- T. Le Roux, « Une rivière industrielle avant l'industrialisation : la Bièvre et le fardeau de la prédestination, 1670-1830 », *Géocarrefour*, Vol. 85/3 | 2010, 193-207.
- G. Quenet, « La catastrophe, un objet historique ? », *Hypothèses*, vol. 3, no. 1, 2000, pp. 11-20.
- P. Saddy, "Le cycle des immondices", *Dix-huitième siècle*, 1977, 9, pp. 203-214.
- J. C. Schencking, *The Great Kantō Earthquake and the Chimera of National Reconstruction in Japan*, Columbia University Press, 2013.
- C. Spackman, G. A. Burlingame, *Sensory politics: The tug-of-war between potability and palatability in municipal water production*. *Social Studies of Science*, 48(3), 2018, 350-371.

- G. C. Spivak, *Can the Subaltern Speak?* in C. Nelson and L. Grossberg (ed), *Marxism and the interpretation of Culture*, Champaign, University of Illinois Press, 1988.
- B. Stephenson, *Review Essay: Urban Environmental History: The Essence of a Contradiction*, *Journal of the urban history*, 31, September 2005, pp. 887-898.
- J. Weisbein, « La contribution de la sociologie politique », *Hermès, La Revue*, vol. 36, no. 2, 2003, pp. 157-164.